

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 1/2

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

N° de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date d'intervention : 13/09/2023

Renseignements relatifs au bien

Propriétaire	Photo générale (le cas échéant)	Commanditaire
Nom - Prénom : Mme NAVARRE Adresse : 27 ROUTE DU GERS CP - Ville : 65230 CASTELNAU MAGNOAC Lieu d'intervention : LE VILLAGE 65230 SARIAC MAGNOAC		Nom - Prénom : Mme NAVARRE Adresse : 27 ROUTE DU GERS CP - Ville : 65230 CASTELNAU MAGNOAC

Le dossier comprend les rapports de diagnostics suivants

- Constat amiante avant vente (Listes A et B)
- Etat relatif à la présence de termites
- Etat de l'installation électrique NF P 16-600
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Etat des risques et pollutions
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation de gaz NF P 45-500

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 2/2

SYNTHESE DU DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Ces conclusions par définition synthétiques ne sauraient éviter de prendre pleinement connaissance du détail des rapports. Voir en particulier les ouvrages ou éléments non contrôlés dans chaque diagnostic.

Certificat termite

Nous n'avons pas constaté la présence d'indices de traces de termites le jour de l'expertise.

Rapport de repérage amiante vente

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport - il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

C.R.E.P. (Constat de risque d'exposition au plomb)

Le jour de l'expertise, il n'a pas été repéré des unités de diagnostic, contenant du plomb au dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesures ci-joint).

Lors de la présente mission, 374 unités de diagnostic ont été contrôlées. Les unités de diagnostic sont classées en fonction de la concentration en plomb mesurée et de la nature des dégradations, conformément au tableau ci-après.

Concentration en Plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
> seuils	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

D.P.E. (Diagnostics de performance énergétique)

Consommation conventionnelle : F : 281 kWh EP/m².an

Estimation des émissions de gaz à effet de serre : F : 77 kg CO₂/m².an

Certificat gaz

L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais

Certificat électricité

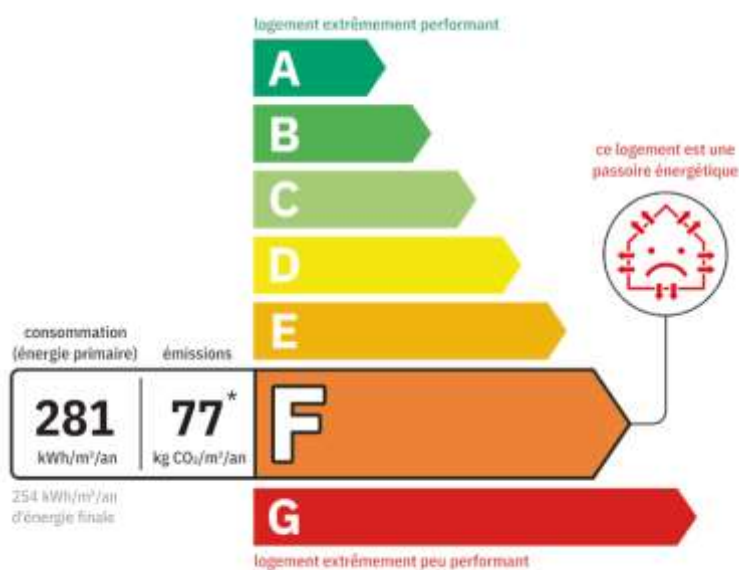
L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

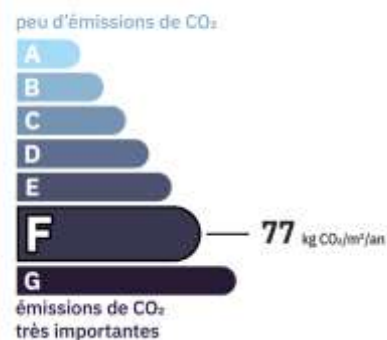


dossier n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC
adresse : **LE VILLAGE 65230 SARIAC MAGNOAC**
type de bien : Maison avec dépendance
année de construction : Avant 1949
surface habitable : **137.00m²**
étage :
porte :
lot n° :
propriétaire : NAVARRE
adresse : 27 ROUTE DU GERS 65230 CASTELNAU MAGNOAC

Performance énergétique et climatique



* Dont émissions de gaz à effet de serre



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6.

Ce logement émet 10549 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 54658 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.).

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 les détails par poste.



entre **2940€** et **4020€** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1^{er} janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?
voir p.3

Informations diagnostiqueur

S.B Diagnostics

Chemin de la Tuilerie,
32290 AIGNAN

N° SIRET :

diagnostiqueur : Braud Sébastien

tel : 06 79 30 39 52

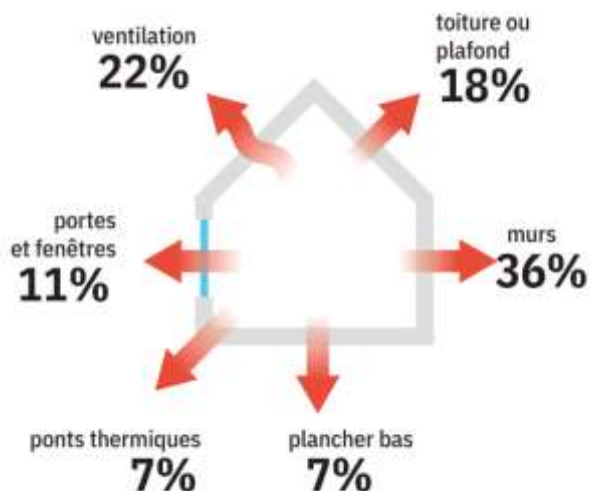
email : sb.diagnostics@orange.fr

n° de certification : N°709 VALIDITE

11/01/2029

org.de certification : LCP Certifications de

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

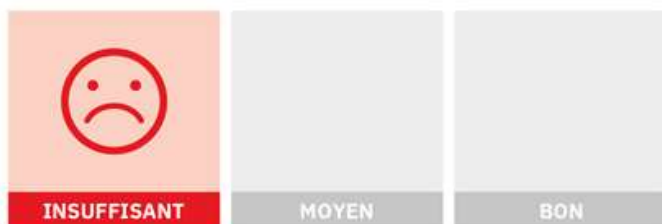


Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture des fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Faites isoler la toiture de votre logement

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergies renouvelables

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



chauffage au bois










réseau de chaleur vertueux



géothermie

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte)

Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
 chauffage	 fioul	32083 (32083 é.f.)	entre 2490€ et 3380€	 84%
 eau chaude sanitaire	 électricité	4916 (2137 é.f.)	entre 350€ et 480€	 12%
 refroidissement		0 (0 é.f.)	entre 0€ et 0€	 0%
 éclairage	 électricité	622 (270 é.f.)	entre 40€ et 70€	 2%
 auxiliaire	 électricité	918 (399 é.f.)	entre 60€ et 90€	 2%
énergie totale pour les usages recensés :		38 538 kWh (34 889 kWh é.f.)	entre 2 940 € et 4 020 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous.

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 126ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

⚠ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

⚠ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,
c'est -23% sur votre facture soit -675€ par an

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

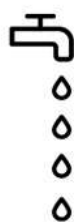
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation,
température recommandée en été → 28°C

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 126ℓ/jour
d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ





52ℓ consommés en moins par jour,
c'est -25% sur votre facture soit -103€ par an

astuces






- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.

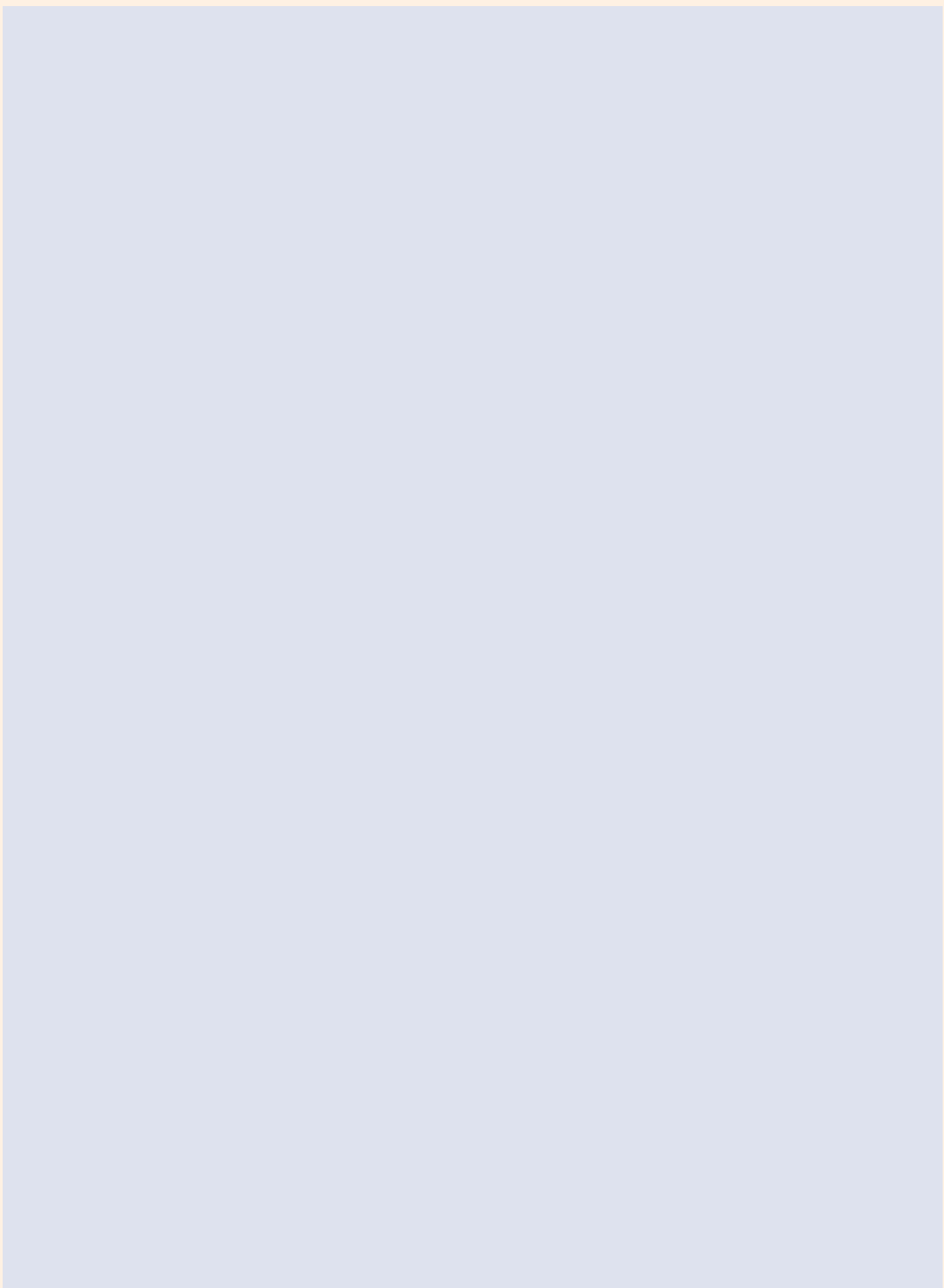
Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Murs Est, Nord, Ouest, Sud en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant donnant sur paroi extérieure, non isolé Murs Est en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant donnant sur paroi extérieure Murs Ouest, Nord, Sud en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant donnant sur bâtiment adjacent ou espace autre que d'habitation, non isolé	insuffisante
 plancher bas	Planchers en Dalle béton donnant sur plancher sur terre-plein, non isolé	moyenne
 toiture/plafond	Plafond bois sur solives bois donnant sur combles fortement ventilés, isolation inconnue Plafond bois sur solives bois donnant sur bâtiment adjacent ou espace autre que d'habitation, non isolé	insuffisante
 portes et fenêtre	Portes en bois avec 30-60% de vitrage simple Fenêtres battantes bois ou bois métal, simple vitrage et volet battant bois (épaisseur tablier = < 22mm)	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Installation de chauffage seul classique(système individuel)Chaudière Fioul basse température (Année: 2000, Energie: Fioul) Emetteur(s): Radiateur Cheminée à foyer ouvert : son utilisation, même occasionnelle, est source de gaspillage énergétique et présente de forts impacts sur la qualité de l'air.
 pilotage	Générateur sans régulation par pièce, Equipement : central avec minimum de température, Système : radiateur / convecteur
 eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical Catégorie B ou 2 étoiles, non bouclé, de type accumulé (système individuel)
 climatisation	
 ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres



Recommandation d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels montant estimé : 25500 à 34500€

lot	description	performance recommandée
 chauffage	Mise en place d'une pompe à chaleur air/eau	
 eau chaude sanitaire	Installation chauffe-eau thermodynamique dernière génération	
 toiture et combles	Isolation du plancher haut par le dessus	$R \geq 7.5 \text{ m}^2\text{K/W}$
 murs	Isolation des murs par l'intérieur	$R \geq 4.5 \text{ m}^2\text{K/W}$

2

Les travaux à envisager montant estimé : 8920 à 12080€

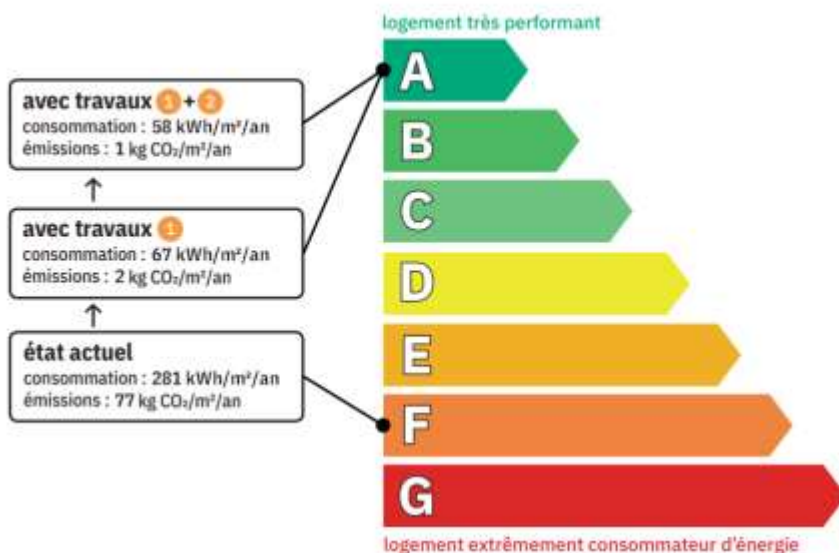
lot	description	performance recommandée
 portes et fenêtres	Installation de fenêtres double-vitrage	$U_w \leq 1.3 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et $S_w \geq 0.3$
 portes et fenêtres	Installation de portes toutes menuiseries isolé	$U_w \leq 1.3 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et $S_w \geq 0.3$

Commentaires :

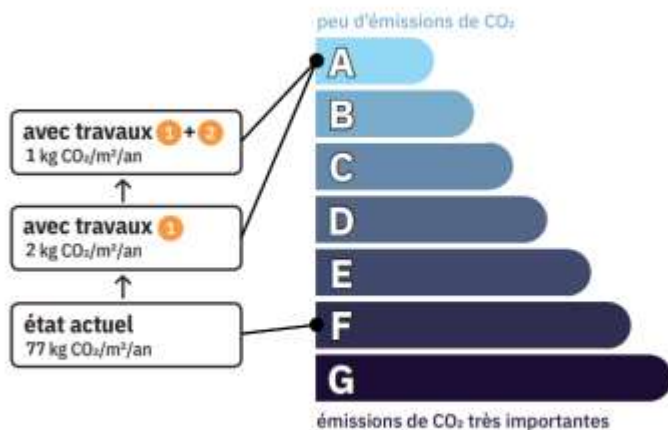
L'isolation par l'intérieur entrainera une diminution de la surface habitable et des coûts important de travaux induits en électricité et tuyauterie de chauffage .

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans : france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux : france-renov.gouv.fr/aides



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCP Certifications de personnes, 23 Bis Rue Thomas Edison 33610 CANEJAN

référence du logiciel validé : WinDPE v3
 référence du DPE : NAVARRE SARIAC MAGNOAC
 date de visite du bien : 13/09/2023
 invariant fiscal du logement : Non communiqué
 référence de la parcelle cadastrale : A 33
 méthode de calcul : 3CL-DPE 2021 (V 1.4.25.1)

Justificatifs fournis pour établir le DPE :
 Néant



Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département	📍 Observé/mesuré	65230
altitude	🌐 données en ligne	266m
type de bien	📍 Observé / mesuré	Maison individuelle
année de construction	≈ Estimé	De 1948 à 1974
surface habitable	📍 Observé / mesuré	137.00m²
nombre de niveaux	📍 Observé / mesuré	2
hauteur moyenne sous plafond	📍 Observé / mesuré	2.50m

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe

plancher bas 1	surface	⌚ Observé/mesuré	77.00
	type	⌚ Observé/mesuré	Dalle béton
	isolation	⌚ Observé/mesuré	Non
	périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	⌚ Observé/mesuré	44.00
	inertie	⌚ Observé/mesuré	Lourde
	mitoyenneté	⌚ Observé/mesuré	Plancher sur terre-plein
toiture / plafond 1	surface totale (m ²)	⌚ Observé/mesuré	60
	surface opaque (m ²)	⌚ Observé/mesuré	60 (surface des menuiseries déduite)
	type	⌚ Observé/mesuré	Plafond bois sur solives bois
	type de toiture	⌚ Observé/mesuré	Combles perdus
	isolation	⌚ Observé/mesuré	Inconnu
	type isolation	✗ Valeur par défaut	ITE
	année isolation	✗ Valeur par défaut	Jusqu'à 1948
	inertie	⌚ Observé/mesuré	Légère
	type de local non chauffé	⌚ Observé/mesuré	Combles fortement ventilés
	surface Aiu	⌚ Observé/mesuré	66.90
	isolation Aiu	⌚ Observé/mesuré	Non
	surface Aue	⌚ Observé/mesuré	203.8
	isolation Aue	⌚ Observé/mesuré	Inconnu
b	✗ Valeur par défaut	0.9	
toiture / plafond 2	surface totale (m ²)	⌚ Observé/mesuré	19.7
	surface opaque (m ²)	⌚ Observé/mesuré	19.7 (surface des menuiseries déduite)
	type	⌚ Observé/mesuré	Plafond bois sur solives bois
	type de toiture	⌚ Observé/mesuré	Combles aménagés
	isolation	⌚ Observé/mesuré	Non
	inertie	⌚ Observé/mesuré	Légère
	mitoyenneté	⌚ Observé/mesuré	Bâtiment adjacent ou espace autre que d'habitation
	b	✗ Valeur par défaut	0.2
mur 1	surface totale (m ²)	⌚ Observé/mesuré	13.93
	surface opaque (m ²)	⌚ Observé/mesuré	12.6 (surface des menuiseries déduite)
	type	⌚ Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	épaisseur moyenne (cm)	⌚ Observé/mesuré	55
	isolation	⌚ Observé/mesuré	Non
	inertie	⌚ Observé/mesuré	Lourde
	orientation	⌚ Observé/mesuré	Est
	plancher bas associé	⌚ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
mur 2	mitoyenneté	⌚ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	surface totale (m ²)	⌚ Observé/mesuré	22.13
	surface opaque (m ²)	⌚ Observé/mesuré	17.22 (surface des menuiseries déduite)

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

mur 2 (suite)	type	⌚ Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	épaisseur moyenne (cm)	⌚ Observé/mesuré	55
	isolation	⌚ Observé/mesuré	Inconnu
	année isolation	✗ Valeur par défaut	De 1989 à 2000
	inertie	⌚ Observé/mesuré	Lourde
	orientation	⌚ Observé/mesuré	Est
	plancher bas associé	⌚ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
	mitoyenneté	⌚ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	surface totale (m ²)	⌚ Observé/mesuré	13.62
	surface opaque (m ²)	⌚ Observé/mesuré	12.29 (surface des menuiseries déduite)
mur 3	type	⌚ Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	épaisseur moyenne (cm)	⌚ Observé/mesuré	55
	isolation	⌚ Observé/mesuré	Non
	inertie	⌚ Observé/mesuré	Lourde
	orientation	⌚ Observé/mesuré	Nord
	plancher bas associé	⌚ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
	mitoyenneté	⌚ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	surface totale (m ²)	⌚ Observé/mesuré	23.63
	type	⌚ Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	épaisseur moyenne (cm)	⌚ Observé/mesuré	55
mur 4	isolation	⌚ Observé/mesuré	Non
	inertie	⌚ Observé/mesuré	Lourde
	orientation	⌚ Observé/mesuré	Ouest
	plancher bas associé	⌚ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
	mitoyenneté	⌚ Observé/mesuré	Bâtiment adjacent ou espace autre que d'habitation
	surface totale (m ²)	⌚ Observé/mesuré	9.79
	type	⌚ Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	épaisseur moyenne (cm)	⌚ Observé/mesuré	50 et -
	isolation	⌚ Observé/mesuré	Non
	inertie	⌚ Observé/mesuré	Lourde
mur 5	orientation	⌚ Observé/mesuré	Nord
	plancher bas associé	⌚ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
	mitoyenneté	⌚ Observé/mesuré	Bâtiment adjacent ou espace autre que d'habitation
	surface totale (m ²)	⌚ Observé/mesuré	14.23
	type	⌚ Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	épaisseur moyenne (cm)	⌚ Observé/mesuré	50 et -
	isolation	⌚ Observé/mesuré	Non
	inertie	⌚ Observé/mesuré	Lourde
	orientation	⌚ Observé/mesuré	Ouest
	plancher bas associé	⌚ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

mur 6 (suite)	mitoyenneté	⌚ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	surface totale (m ²)	⌚ Observé/mesuré	24.88
	surface opaque (m ²)	⌚ Observé/mesuré	21.79 (surface des menuiseries déduite)
	type	⌚ Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	épaisseur moyenne (cm)	⌚ Observé/mesuré	50 et -
mur 7	isolation	⌚ Observé/mesuré	Non
	inertie	⌚ Observé/mesuré	Lourde
	orientation	⌚ Observé/mesuré	Sud
	plancher bas associé	⌚ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
	mitoyenneté	⌚ Observé/mesuré	Paroi extérieure
mur 8	surface totale (m ²)	⌚ Observé/mesuré	34.55
	surface opaque (m ²)	⌚ Observé/mesuré	30.56 (surface des menuiseries déduite)
	type	⌚ Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	épaisseur moyenne (cm)	⌚ Observé/mesuré	50 et -
	isolation	⌚ Observé/mesuré	Non
mur 9	inertie	⌚ Observé/mesuré	Lourde
	orientation	⌚ Observé/mesuré	Est
	plancher bas associé	⌚ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
	mitoyenneté	⌚ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	surface totale (m ²)	⌚ Observé/mesuré	13.08
mur 10	surface opaque (m ²)	⌚ Observé/mesuré	11.75 (surface des menuiseries déduite)
	type	⌚ Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	épaisseur moyenne (cm)	⌚ Observé/mesuré	50 et -
	isolation	⌚ Observé/mesuré	Non
	inertie	⌚ Observé/mesuré	Lourde
mur 11	orientation	⌚ Observé/mesuré	Ouest
	plancher bas associé	⌚ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
	mitoyenneté	⌚ Observé/mesuré	Bâtiment adjacent ou espace autre que d'habitation
	surface totale (m ²)	⌚ Observé/mesuré	13.08
	surface opaque (m ²)	⌚ Observé/mesuré	11.75 (surface des menuiseries déduite)
mur 11	type	⌚ Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	épaisseur moyenne (cm)	⌚ Observé/mesuré	50 et -

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

mur 11 (suite)	isolation	⌚ Observé/mesuré	Non
	inertie	⌚ Observé/mesuré	Lourde
	orientation	⌚ Observé/mesuré	Sud
	plancher bas associé	⌚ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
	mitoyenneté	⌚ Observé/mesuré	Bâtiment adjacent ou espace autre que d'habitation
porte 1	surface	⌚ Observé/mesuré	3.58
	type	⌚ Observé/mesuré	Porte en bois avec 30-60% de vitrage simple
	largeur du dormant	⌚ Observé/mesuré	5
	localisation	⌚ Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	⌚ Observé/mesuré	Sans retour
	mur affilié	⌚ Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	mitoyenneté	⌚ Observé/mesuré	Paroi extérieure
porte 2	surface	⌚ Observé/mesuré	1.76
	type	⌚ Observé/mesuré	Porte en bois avec 30-60% de vitrage simple
	largeur du dormant	⌚ Observé/mesuré	5
	localisation	⌚ Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	⌚ Observé/mesuré	Sans retour
	mur affilié	⌚ Observé/mesuré	Mur 7 - Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
fenêtres / baie 1	mitoyenneté	⌚ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	nombre	⌚ Observé/mesuré	1
	surface	⌚ Observé/mesuré	1.33
	type	⌚ Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	⌚ Observé/mesuré	5
	localisation	⌚ Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	⌚ Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	⌚ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	⌚ Observé/mesuré	Simple vitrage
	inclinaison	⌚ Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	⌚ Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier =< 22mm)
	orientation	⌚ Observé/mesuré	Est
	type de masques proches	⌚ Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	⌚ Observé/mesuré	Aucun
fenêtres / baie 2	mur/plancher haut affilié	⌚ Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	donnant sur	⌚ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	nombre	⌚ Observé/mesuré	1
	surface	⌚ Observé/mesuré	1.33
	type	⌚ Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	⌚ Observé/mesuré	5

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 2 (suite)	localisation	⌚ Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	⌚ Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	⌚ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	⌚ Observé/mesuré	Simple vitrage
	inclinaison	⌚ Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	⌚ Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier = < 22mm)
	orientation	⌚ Observé/mesuré	Est
	type de masques proches	⌚ Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	⌚ Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	⌚ Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	donnant sur	⌚ Observé/mesuré	Paroi extérieure
fenêtres / baie 3	nombre	⌚ Observé/mesuré	1
	surface	⌚ Observé/mesuré	1.33
	type	⌚ Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	⌚ Observé/mesuré	5
	localisation	⌚ Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	⌚ Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	⌚ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	⌚ Observé/mesuré	Simple vitrage
	inclinaison	⌚ Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	⌚ Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier = < 22mm)
	orientation	⌚ Observé/mesuré	Nord
type de masques proches	⌚ Observé/mesuré	Aucun	
type de masques lointains	⌚ Observé/mesuré	Aucun	
mur/plancher haut affilié	⌚ Observé/mesuré	Mur 3 - Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant	
donnant sur	⌚ Observé/mesuré	Paroi extérieure	
fenêtres / baie 4	nombre	⌚ Observé/mesuré	1
	surface	⌚ Observé/mesuré	1.33
	type	⌚ Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	⌚ Observé/mesuré	5
	localisation	⌚ Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	⌚ Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	⌚ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	⌚ Observé/mesuré	Simple vitrage
	inclinaison	⌚ Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	⌚ Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier = < 22mm)
	orientation	⌚ Observé/mesuré	Sud
type de masques proches	⌚ Observé/mesuré	Aucun	
type de masques lointains	⌚ Observé/mesuré	Aucun	

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 5	mur/plancher haut affilié	⌚ Observé/mesuré	Mur 7 - Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	donnant sur	⌚ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	nombre	⌚ Observé/mesuré	3
	surface	⌚ Observé/mesuré	1.33
	type	⌚ Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	⌚ Observé/mesuré	5
	localisation	⌚ Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	⌚ Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	⌚ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	⌚ Observé/mesuré	Simple vitrage
	inclinaison	⌚ Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	⌚ Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier = < 22mm)
	orientation	⌚ Observé/mesuré	Est
	type de masques proches	⌚ Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	⌚ Observé/mesuré	Aucun
fenêtres / baie 6	mur/plancher haut affilié	⌚ Observé/mesuré	Mur 8 - Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	donnant sur	⌚ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	nombre	⌚ Observé/mesuré	1
	surface	⌚ Observé/mesuré	1.33
	type	⌚ Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	⌚ Observé/mesuré	5
	localisation	⌚ Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	⌚ Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	⌚ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	⌚ Observé/mesuré	Simple vitrage
	inclinaison	⌚ Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	⌚ Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier = < 22mm)
	orientation	⌚ Observé/mesuré	Nord
	type de masques proches	⌚ Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	⌚ Observé/mesuré	Aucun
fenêtres / baie 7	mur/plancher haut affilié	⌚ Observé/mesuré	Mur 9 - Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	donnant sur	⌚ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	nombre	⌚ Observé/mesuré	1
	surface	⌚ Observé/mesuré	1.33
	type	⌚ Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	⌚ Observé/mesuré	5
	retour isolant	⌚ Observé/mesuré	Avec retour

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 7 (suite)	type de paroi	⌚ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	⌚ Observé/mesuré	Simple vitrage
	inclinaison	⌚ Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	⌚ Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier = < 22mm)
	orientation	⌚ Observé/mesuré	Sud
	type de masques proches	⌚ Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	⌚ Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	⌚ Observé/mesuré	Mur 11 - Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	donnant sur	⌚ Observé/mesuré	Paroi extérieure
système de ventilation 1	Type	⌚ Observé/mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
	façade exposées	⌚ Observé / mesuré	plusieurs
systèmes de chauffage / Installation 1	type d'installation	/	Installation de chauffage seul classique
	surface chauffée	⌚ Observé/mesuré	137.00
	générateur type	⌚ Observé/mesuré	Chaudière Fioul basse température
	energie utilisée	⌚ Observé/mesuré	Fioul
	température distribution	/	Moyenne/Radiateur à chaleur douce avant 1981
	générateur année installation	⌚ Observé/mesuré	2000
	Pn saisi	/	24
	régulation installation type	⌚ Observé/mesuré	Radiateur eau chaude sans robinet thermostatique
	émetteur type	⌚ Observé/mesuré	Radiateur
	émetteur année installation	⌚ Observé/mesuré	1980
	distribution type	⌚ Observé/mesuré	Individuel eau chaude Moyenne ou basse température (<65°) isolé
	nom du générateur	⌚ Observé/mesuré	Chaudière Fioul basse température
	numéro d'intermittence	⌚ Observé/mesuré	1
	émetteur	⌚ Observé/mesuré	Principal
	fonctionnement ecs	⌚ Observé/mesuré	Chauffage seul
	nombre de niveau chauffé	⌚ Observé/mesuré	2
	pilotage 1	numéro	/
équipement		⌚ Observé/mesuré	Central avec minimum de température
chauffage type		⌚ Observé/mesuré	Central individuel
régulation pièce par pièce		⌚ Observé/mesuré	Sans
système		⌚ Observé/mesuré	Radiateur / Convecteur
production type		⌚ Observé/mesuré	Ballon électrique à accumulation vertical Catégorie B ou 2 étoiles
installation type		⌚ Observé/mesuré	Individuelle
localisation	⌚ Observé/mesuré	Hors volume habitable et pièces alimentées contiguës	
volume ballon (L)	⌚ Observé/mesuré	150	
energie	⌚ Observé/mesuré	Electrique	
bouclage réseau	⌚ Observé/mesuré	Non bouclé	
type de production d'ecs	⌚ Observé/mesuré	accumulée	

Fiche technique du logement (suite)

nombre de niveau

🔍 Observé/mesuré

2

équipement

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 1/17



RAPPORT DE L'ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

(DECRET 2006-1114 du 5 SEPTEMBRE 2006). Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. Etabli en respect de la norme NF P 03-201 (février 2016)

A - N° de dossier :

NAVARRE SARIAC MAGNOAC



Date de création : 13/09/2023

Date de la visite : 13/09/2023

Heure d'arrivée : 14:15

Temps passé sur site : 03:45

B – Localisation et désignation du (ou des) bâtiment(s)

Localisation du (ou des) bâtiment(s) :

Adresse (n°, type de voie, voie ou lieu-dit, code postal et commune) :

LE VILLAGE 65230 SARIAC MAGNOAC

Département : HAUTES PYRENEES

Bâtiment et escalier :

N° d'étage :

N° de lot(s), le cas échéant : NC

Date de construction : Avant 1949

Références cadastrales : A 33

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

Traitements antérieurs contre les termites : Non

Présence de termites dans le bâtiment : Non

Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006 : Non

Document(s) fourni(s) : Aucun

Désignation du (ou des) bâtiment(s) :

Nature : Maison avec dépendance

Nbre de niveaux : 2

Nbre de niveaux (sous-sol, cave, vide sanitaire,...) : 0

Indication de la situation du lieu du constat en regard de l'existence ou non d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L131-3 du CCH précisant les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme :

Inconnue

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 2/17



C - Désignation du client

Nom, prénom : Mme NAVARRE
Adresse : 27 ROUTE DU GERS 65230 CASTELNAU MAGNOAC
Qualité du client (sur déclaration de l'intéressé) : Propriétaire de l'immeuble autre, le cas échéant - préciser :
Si le client n'est pas le donneur d'ordre :
Nom du demandeur (et qualité du donneur d'ordre : propriétaire ; gestionnaire, agence,...) :
Mme NAVARRE /
Adresse : 27 ROUTE DU GERS 65230 CASTELNAU MAGNOAC
Nom et qualité de la (des) personne(s) présente(s) sur le site lors de la visite (et raison sociale, le cas échéant) : Le propriétaire.

D – Identification de l'opérateur effectuant l'état relatif à la présence de termites

Raison sociale et nom de l'entreprise : S.B Diagnostics
Nom et prénom de l'opérateur : Braud Sébastien
Adresse : Chemin de la Tuilerie - 32290 AIGNAN
N° SIRET : 83247908300012
Identification de sa compagnie d'assurance : MAVIT
Numéro de police et date de validité : 2011015
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : LCP Certifications de personnes 23 Bis Rue Thomas Edison 33610 CANEJAN
n° de certification et date de validité : N°709 VALIDITE 13/02/2029

CONCLUSION

Nous n'avons pas constaté la présence d'indices de traces de termites le jour de l'expertise.

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 3/17



E – Identification des parties de bâtiments visitées et résultats du diagnostic (identification des éléments infestés par les termites ou ayant été infestés et ceux qui ne le sont pas)

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (a)	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés (b)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (c)
Abords des bâtiments	Abord du bâtiment (arbres-plantes-souches-piquets-débris-regards-etc...)	Absence d'indice d'infestation
Salle à manger	Sol : Carrelage - Murs : Enduit : Peinture - Plafonds : Bois : - Autres : Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 1 Extérieur Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture - Fenêtre 1 Volets Bois : Peinture - Fenêtre 2 Bois : Peinture - Fenêtre 2 Extérieur Bois : Peinture - Fenêtre 2 Bâti Bois : Peinture - Fenêtre 2 Volets Bois : Peinture - Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Extérieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Cuisine	Sol : Carrelage - Murs : Carrelage Enduit - Pierre : Enduit - Pierre : - Plafonds : Bois : - Autres : Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 1 Extérieur Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture - Fenêtre 1 Volets Bois : Peinture - Fenêtre 2 Bois : Peinture - Fenêtre 2 Extérieur Bois : Peinture - Fenêtre 2 Bâti Bois : Peinture - Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Extérieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Dégagement	Sol : Carrelage - Murs : Enduit - Pierre : Enduit - Plafonds : Bois : - Autres : Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Extérieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Salle de bains	Sol : Carrelage - Murs : Carrelage Peinture - Plafonds : Bois : - Autres : Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Extérieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Chambre 1	Sol : Parquet bois - Murs : Enduit : Papier peint - Plafonds : Bois : - Autres : Plinthe Bois : - Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 1 Extérieur Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture - Fenêtre 1 Volets Bois : Peinture - Fenêtre 2 Bois : Peinture - Fenêtre 2 Extérieur Bois : Peinture - Fenêtre 2 Bâti Bois : Peinture - Fenêtre 2 Volets Bois : Peinture - Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Extérieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 2 Bois :	Absence d'indice d'infestation

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 4/17



BATIMENTS et parties de bâtiments visités (a)	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés (b)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (c)
	Peinture - Porte 2 Exterieur Bois : Peinture - Porte 2 Bâti Bois : Peinture	
Local 1	Sol : Béton : - Murs : Pierre : Enduit - Plafonds : Bois : - Autres : Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 2 Bois : Peinture - Porte 2 Exterieur Bois : Peinture - Porte 2 Bâti Bois : Peinture - Porte 3 Bois : Peinture - Porte 3 Exterieur Bois : Peinture - Porte 3 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Porche	Sol : Pierre : - Murs : Pierre : - Plafonds : Bois : - Autres : Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 1 Exterieur Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Terrasse couverte	Sol : Béton : - Murs : Pierre : - Plafonds : Bois : Tuiles - Autres :	Absence d'indice d'infestation
Palier	Sol : Parquet bois - Murs : Enduit : Peinture - Plafonds : Bois : - Autres : Plinthe Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 1 Exterieur Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture - Fenêtre 1 Volets Bois : Peinture - Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 2 Bois : Peinture - Porte 2 Exterieur Bois : Peinture - Porte 2 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Chambre 2	Sol : Parquet bois - Murs : Enduit : Papier peint - Plafonds : Bois : - Autres : Plinthe Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 1 Exterieur Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture - Fenêtre 1 Volets Bois : Peinture - Fenêtre 2 Bois : Peinture - Fenêtre 2 Exterieur Bois : Peinture - Fenêtre 2 Bâti Bois : Peinture - Fenêtre 2 Volets Bois : Peinture - Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Chambre 3	Sol : Parquet bois - Murs : Enduit : Papier peint - Plafonds : Bois : Peinture - Autres : Plinthe Bois : - Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 1 Exterieur Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture - Fenêtre 1 Volets Bois : Peinture - Fenêtre 2 Bois : Peinture - Fenêtre 2 Exterieur Bois : Peinture - Fenêtre 2 Bâti Bois : Peinture -	Absence d'indice d'infestation

Diagnosics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 4 sur 17

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 5/17



BATIMENTS et parties de bâtiments visités (a)	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés (b)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (c)
	Fenêtre 2 Volets Bois : Peinture - Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Extérieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture	
Grenier	Sol : Bois : - Murs : Pierre : Enduit - Plafonds : Bois : Tuiles - Autres : Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 1 Extérieur Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture - Fenêtre 1 Allège Bois : - Fenêtre 1 Volets Bois : - Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Extérieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Grenier 2	Sol : Bois : - Murs : Pierre : Enduit - Plafonds : Bois : Tuiles - Autres : Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 1 Extérieur Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture - Fenêtre 1 Allège Bois : - Fenêtre 1 Volets Bois : - Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Extérieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Etage porche	Sol : Carrelage - Murs : Pierre : Enduit - Bloc béton creux : Enduit - Bloc béton creux Brique : Enduit - Bois : - Plafonds : Plâtre : Peinture - Autres :	Absence d'indice d'infestation
Etable	Sol : Béton : - Murs : Pierre : - Plafonds : Bois : - Autres : Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture - Fenêtre 1 Volets Bois : Peinture - Porte 1 Bois : - Porte 1 Extérieur Bois : - Porte 1 Bâti Bois : - Porte 2 Bois : - Porte 2 Extérieur Bois : - Porte 2 Bâti Bois : - Porte 3 Bois : - Porte 3 Extérieur Bois : - Porte 3 Bâti Bois : - Porte 4 Bois : - Porte 4 Extérieur Bois : - Porte 4 Bâti Bois :	Absence d'indice d'infestation
Annexe 1	Sol : Béton : - Murs : Pierre : Enduit - Plafonds : Bois : - Autres : Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Extérieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 1 Embrasement Bois :	Absence d'indice d'infestation
Abri	Sol : Terre : - Murs : Bois : - Bloc béton creux : - Pierre : - Plafonds : Bois : Toles ondulées - Autres :	Absence d'indice d'infestation
Hangar	Sol : Terre : - Murs : Poteaux Métal : - Poteaux Métal et toles ondulées : - Bloc béton creux et toles ondulées : - Bloc béton creux : - Plafonds : Métal : Plaques ondulées - Autres :	Absence d'indice d'infestation

Diagnostiques : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 5 sur 17

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 6/17



BATIMENTS et parties de bâtiments visités (a)	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés (b)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (c)
Poulailler	Sol : Béton : - Murs : Bloc béton creux : - Plafonds : Bois : Toles ondulées - Autres : Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Extérieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 2 Bois : Peinture - Porte 2 Extérieur Bois : Peinture - Porte 2 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Grange	Sol : Terre : - Murs : Ouverture : - Bloc béton creux : - Bois : - Bois Pierre : - Plafonds : Bois : Tuiles - Autres :	Absence d'indice d'infestation
Porcherie	Sol : Béton : - Murs : Pierre : - Plafonds : Bois : - Autres : 5 Portes Bois :	Absence d'indice d'infestation
Grange 2	Sol : Terre : - Murs : Ouverture : - Pierre : - Bois : - Plafonds : Bois : Toles ondulées - Autres :	Absence d'indice d'infestation
Abri 2	Sol : Terre : - Murs : Bois : - Bois et toles ondulées : - Plafonds : Bois : Toles ondulées - Autres : Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Extérieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture - Porte 1 Embrasure Bois :	Absence d'indice d'infestation
Etage étable	Sol : Bois : - Murs : Placoplâtre : Papier peint - Bois : - Pierre : - Plafonds : Bois : Tuiles - Autres :	Absence d'indice d'infestation
Etage porcherie	Sol : Bois : - Murs : Bois : - Pierre : - Plafonds : Bois : Tuiles - Autres :	Absence d'indice d'infestation
Wc	Sol : Carrelage - Murs : Placoplâtre : Papier peint - Plafonds : Plâtre : Peinture - Autres : Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Extérieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation

(a) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(b) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes,...

(c) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 7/17



F – Catégorie de termites en cause (termite souterrain, termite de bois sec ou termite arboricole)

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	INFESTATION (Indices, nature)
Abords des bâtiments	Absence d'indice d'infestation de termites
Salle à manger	Absence d'indice d'infestation de termites
Cuisine	Absence d'indice d'infestation de termites
Dégagement	Absence d'indice d'infestation de termites
Salle de bains	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 1	Absence d'indice d'infestation de termites
Local 1	Absence d'indice d'infestation de termites
Porche	Absence d'indice d'infestation de termites
Terrasse couverte	Absence d'indice d'infestation de termites
Palier	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 2	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 3	Absence d'indice d'infestation de termites
Grenier	Absence d'indice d'infestation de termites
Grenier 2	Absence d'indice d'infestation de termites
Etage porche	Absence d'indice d'infestation de termites
Etable	Absence d'indice d'infestation de termites
Annexe 1	Absence d'indice d'infestation de termites
Abri	Absence d'indice d'infestation de termites
Hangar	Absence d'indice d'infestation de termites
Poulailler	Absence d'indice d'infestation de termites
Grange	Absence d'indice d'infestation de termites
Porcherie	Absence d'indice d'infestation de termites
Grange 2	Absence d'indice d'infestation de termites
Abri 2	Absence d'indice d'infestation de termites
Etage étable	Absence d'indice d'infestation de termites
Etage porcherie	Absence d'indice d'infestation de termites

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 8/17



BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	INFESTATION (Indices, nature)
Wc	Absence d'indice d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

G – Identification des parties du bâtiment n'ayant pas pu être visitées et justification

Local	Préconisation	Justification
Comble habitation	Prévoir un accès pour sondage des éléments bois mis en oeuvre	Aucun accès prévue

H – Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Local	Ouvrage(s) ou partie(s) d'ouvrage(s) et élément(s) non visité(s)	Justification
Ensemble des locaux visités	- Les parties cachées ou inaccessibles tel que les doublages des murs et espaces intérieurs des cloisons, les faces des bois de structure, des plinthes, des menuiseries ou des bois d'ornement en contact avec la maçonnerie ainsi que les éléments en bois sous revêtements (parquet flottant, moquette, lambris, carrelage etc) n'ont pu être examinés	Accès impossible

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 9/17



I – Constatations diverses

Localisation	Liste des ouvrages et parties d'ouvrages	Observation(s) et constatation(s) diverse(s)
Ensemble des locaux visités	Éléments en bois mis en oeuvre	Dégradations des bois dues à d'autres insectes à larves xylophages et agents biologiques de dégradations du bois

- Les parties cachées ou inaccessibles tel que les doublages des murs et espaces intérieurs des cloisons, les faces des bois de structure, des plinthes, des menuiseries ou des bois d'ornement en contact avec la maçonnerie ainsi que les éléments en bois sous revêtements (parquet flottant, moquette, carrelage etc) n'ont pu être examinés car aucuns sondages destructifs n'est réalisé lors de la méthodologie de repérage termites avant vente.

-Le présent rapport n'exonère pas le vendeur de son devoir de sincérité face à l'éventuelle présence d'agents de dégradations du bois dans le bâtiment.

-En cas de travaux, vu le niveau d'infestation du département, il est conseillé de faire réaliser un traitement du bâti (également si le bien a fait l'objet d'un traitement qui n'est plus sous garantie).

-En cas d'indices d'infestations de termites sans présence d'individus et en l'absence de traitement curatif sous garantie, prévoir une surveillance régulière ou une action de traitement adéquat.

-En cas de présence de termites, mettre en oeuvre une action curative après déclaration en mairie.

Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature et le nombre. Cependant la situation de ces autres agents sera indiquée au regard des parties de bâtiments concernées. NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

J – Moyens d'investigation utilisés

Examen visuel des parties visibles et accessibles. Sondage mécanique (poinçon) des bois visibles et accessibles.

Examen visuel des parties visibles et accessibles :

- recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois ;
- examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons etc.) ;
- examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;
- recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation,

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 9 sur 17

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 10/17



jointes de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois etc.).

NOTE 1 L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

Sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames etc.

NOTE 2 L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

Les parties cachées ou inaccessibles susceptibles de présenter des indices d'infestations qui n'ont pas fait l'objet de sondage ni d'examen sont mentionnées dans le rapport de l'état relatif à la présence de termites.

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 11/17



K – Mentions

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission. Etabli en respect de la norme NF P 03-201 (février 2016). L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

NOTA 1 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L126-4 et L183-18 du code de la construction et de l'habitation.

NOTA 2 Conformément à l'article L271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

NOTA 3 le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCP Certifications de personnes 23 Bis Rue Thomas Edison 33610 CANEJAN

NOTA 4 Article L126-6, En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

NOTA 5 Article L126-24, En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application de l'article L131-3, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6.

L – Date d'établissement du rapport de l'état relatif à la présence de termites

Etat réalisé le 13/09/2023 et valable jusqu'au 12/03/2024.

Fait en nos locaux, le 13/09/2023

Nom et prénom de l'opérateur :

Braud Sébastien

Signature de l'opérateur (et cachet de l'entreprise)

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 12/17



Certificat de compétence



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier N°709

Monsieur BRAUD Sébastien

Amiante sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Amiante Date d'effet : 12/01/2022 - Date d'expiration : 11/01/2029
DPE individuel Selon arrêté du 24 décembre 2021	Diagnostic de performances énergétiques Date d'effet : 15/03/2022 - Date d'expiration : 14/03/2029
Electricité Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat de l'installation intérieure électricité Date d'effet : 14/02/2022 - Date d'expiration : 13/02/2029
Gaz Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 14/02/2022 - Date d'expiration : 13/02/2029
Plomb sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 12/01/2022 - Date d'expiration : 11/01/2029
Termites métropole Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments Date d'effet : 14/02/2022 - Date d'expiration : 13/02/2029

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Édité le 13/03/2023, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 25, avenue Léonard de Vinci - Technoparc Europarc - 33600 PESSAC
Salles d'exams : 71/73, rue Desnouettes - 75015 PARIS
Tél : 06 33 89 39 30 - Mail : contact@lcp-certification.fr - site : www.lcp-certification.fr
SAS au capital de 15 000€ - SIRET : 80914919800032 - RCS BORDEAUX - 809 149 198 - Code APE : 7022 Z
Enregistré au CERTIFICAT V011 du 16-12-2022



S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 13/17



Attestation d'assurance



Mutuelle d'Assurance de la Ville de Thann
Société d'Assurance Mutuelle à capital variable
4 Rue de la Tour de la Trinité - 68100 Thann
Tél : 03 83 27 40 20 - contact@maavit.fr
Directeur Régional : Le cadre des des autres
www.mutuelledesassurancesmutuellesde.la.ville.thann.fr

227 VOTRE COURTIER :
CABHET DIAGNOS
VILLAEYS OLIVIER
14 RUE DU MARECHAL DE LATTRE
DE TASSIGNY
67170 BRUMATH
N° Oris : 07031035
Contact@diagnos.fr

Page 1/1

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La société MAVIT atteste que l'entreprise
S.B DIAGNOSTICS SEBASTIEN BRAUD
CHEMIN DE LA TUILERIE 32290 AIGNAN
a souscrit un contrat d'assurance : POLICE n° 2011015
couvrant les conséquences générales et particulières de sa Responsabilité Civile Professionnelle suivant les
dispositions des conditions générales DGRCPDI 10.20 et particulières.
Montant des garanties réglementaires 300 000 € par sinistre et 500 000 € par an.

Diagnostic Amiante
- examen avant vente ou location
- Diagnostic Technique Amiante (DTA) dont ascenseur
Diagnostic Etat des Risques et Pollutions (ERP)
Diagnostic Etat de l'Installation Electrique dont télétravail
Diagnostic Etat de l'Installation Gaz
Diagnostic Etat Parasitaire (Mérule, Insectes Xylophages, Champignons)
Diagnostic Loi Boutin
Diagnostic Loi Carrez
Diagnostic Performance Energétique (DPE)
Diagnostic Plomb (CREP, DRIP, Avant travaux, Plomb dans l'eau)
Diagnostic Termites

Les garanties sont acquises à l'assuré sous réserve qu'il puisse justifier de toute l'expérience, qualification ou
certification en vigueur, nécessaire à l'exercice de ses activités.
La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle vaut présomption simple d'assurance et ne
peut notamment engager la Société d'Assurance en dehors des limites, clauses et conditions prévues au contrat auquel
elle se réfère.

Elle est valable du 01/01/2023 au 31/12/2023 sous réserve du paiement de la cotisation.

Fait à Thann, le 02/01/2023

Pour la société

Le Directeur

LOT19 - 12/13/2022

S.B Diagnostics



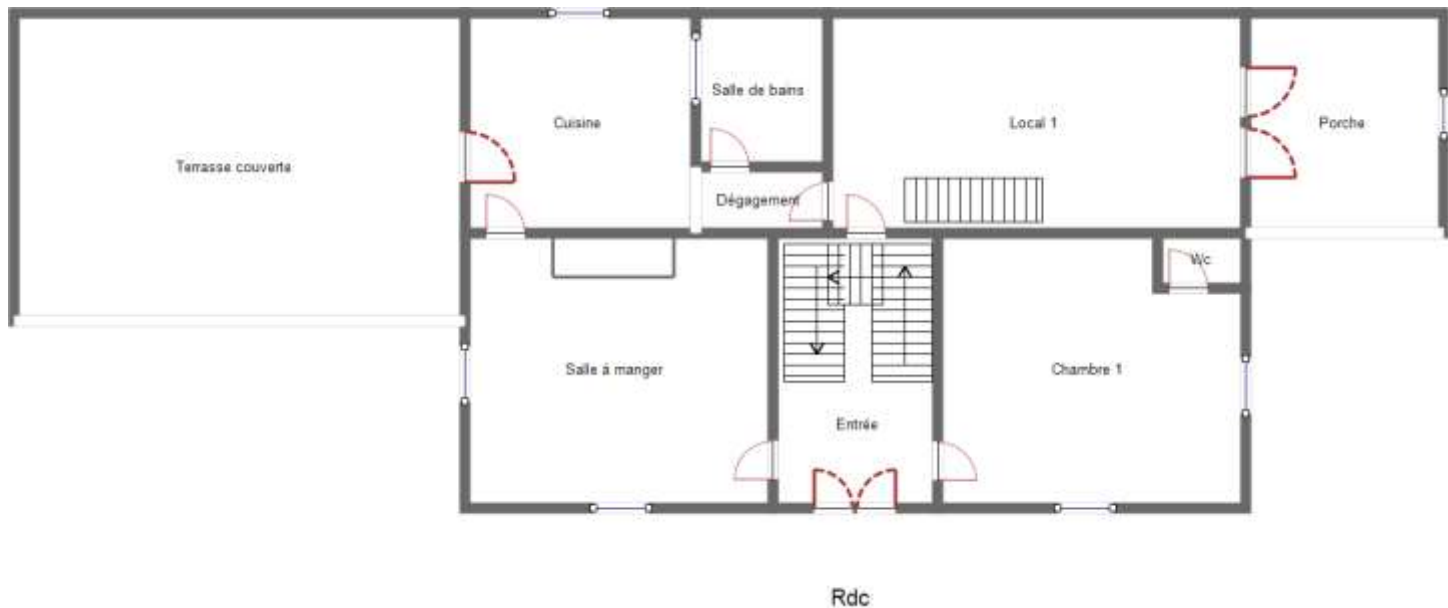
Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 14/17



Schéma / Photographie(s) (Annexe)



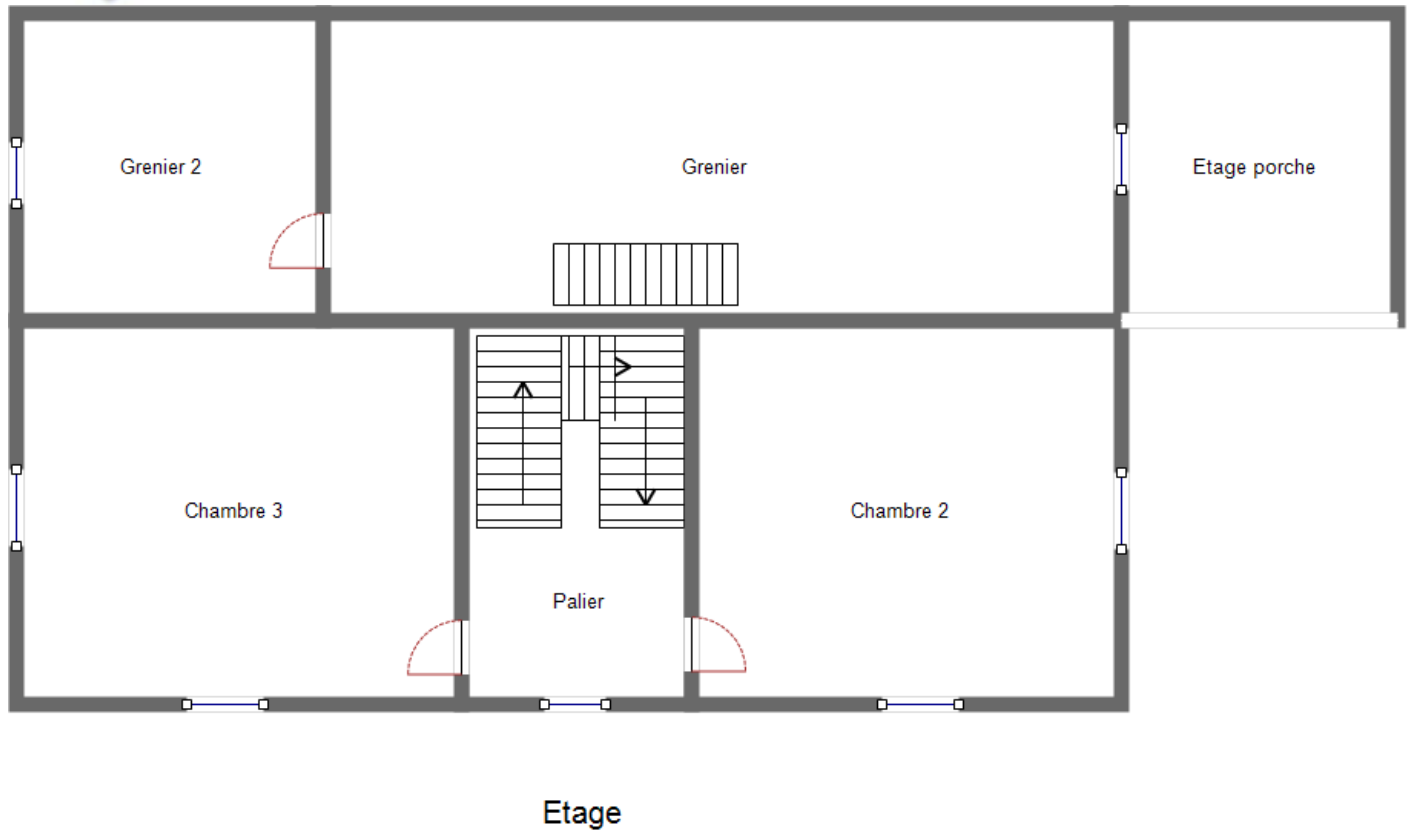
S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 15/17



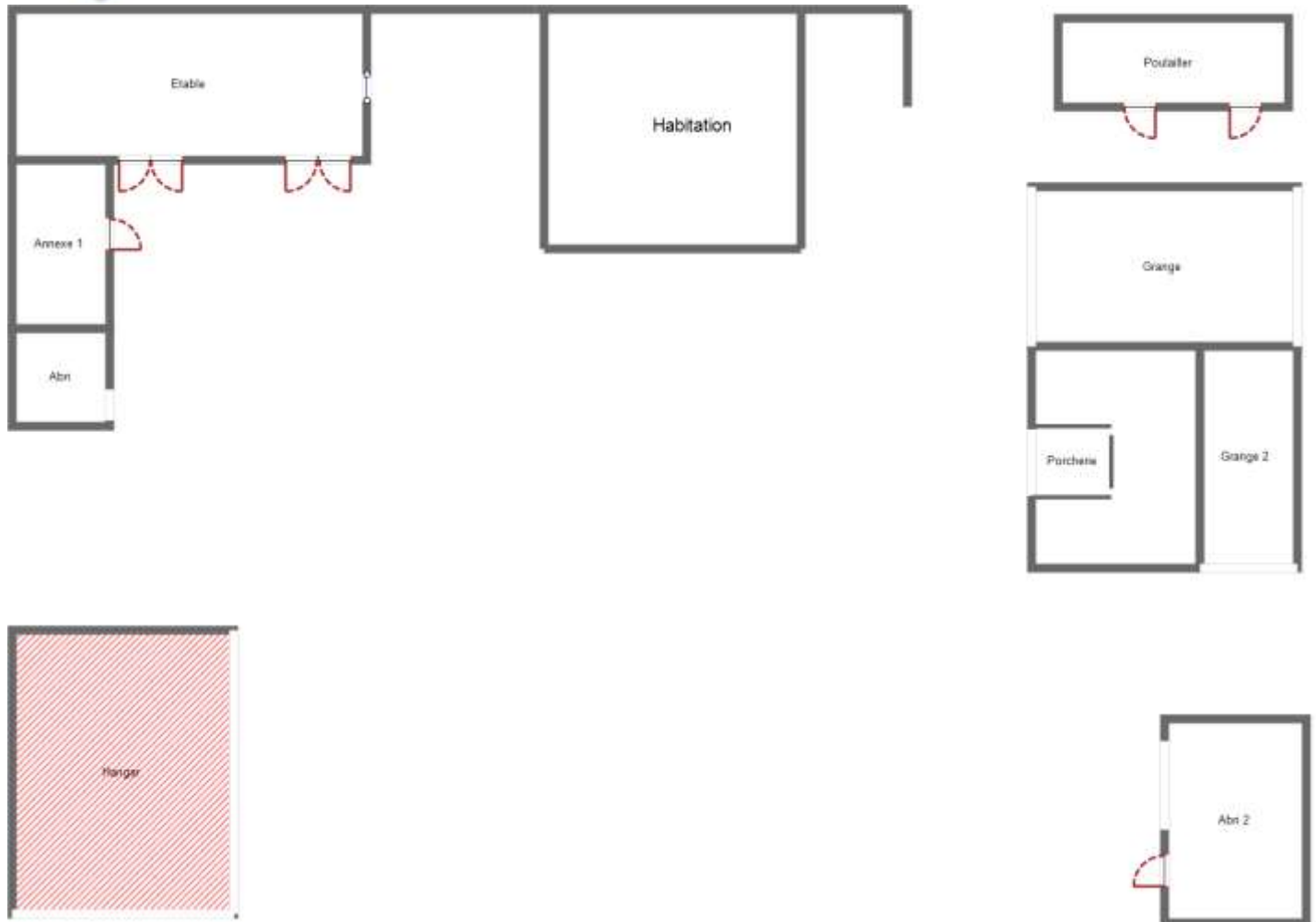
S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 16/17

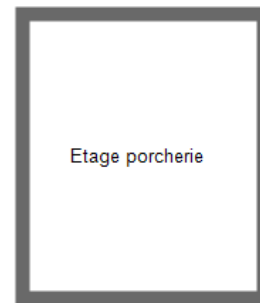


ANNEXES

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 17/17



ETAGE ANNEXES

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 1/23



ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT VENTE DANS LES IMMEUBLES BATIS

Art. L271-4 à L271-6 du code de la construction et de l'habitation Art. R 1334-13et14 Art. 1334-20et 21 à R 1334-23-24-29 et R 1337-2 à R 1337-5 et Annexe13.9 du code de la santé publique
Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011- Arrêtés du 12 décembre 2012 modifié par l'arrêté du 26 juin 2013 - norme NF X 46-020 du 5 aout 2017

LISTES A ET B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

N° de dossier :

NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date d'intervention : 13/09/2023

Renseignements relatifs au bien

Propriétaire	Photo générale (le cas échéant)	Commanditaire
Nom - Prénom : Mme NAVARRE Adresse : 27 ROUTE DU GERS CP - Ville : 65230 CASTELNAU MAGNOAC Lieu d'intervention : LE VILLAGE 65230 SARIAC MAGNOAC		Nom - Prénom : Mme NAVARRE Adresse : 27 ROUTE DU GERS CP - Ville : 65230 CASTELNAU MAGNOAC Qualité : Propriétaire

Désignation du diagnostiqueur

Nom et Prénom : Braud Sébastien N° certificat : N°709 VALIDITE 11/01/2029 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : LCP Certifications de personnes 23 Bis Rue Thomas Edison 33610 CANEJAN	Assurance : MAVIT N° : 2011015 Adresse : 78 FAUBOURG DES VOSGES CP - Ville : 68800 THANN
--	---

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 1 sur 23

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 2/23

Conclusion

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport - il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Si certains locaux restent non visités et/ou certaines parties de l'immeuble restent inaccessibles, il conviendra de réaliser les investigations complémentaires figurant au paragraphe 1.c.

Voir Tableau ci-après « résultats détaillés du repérage » et préconisations.

L'opérateur de repérage mentionne la nécessité d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Ce rapport ne peut être utilisé ou reproduit que dans son intégralité, annexes incluses

Recommandation(s) (liste A et B)

Matériaux liste A : Aucune

Matériaux liste B : Evaluation périodique

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 3/23

Sommaire

1. SYNTHESES	4
a. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante	4
b. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante	4
c. Investigations complémentaires à réaliser	6
2. MISSION	7
a. Objectif	7
b. Références réglementaires	7
c. Laboratoire d'analyse	8
d. Rapports précédents	8
3. DÉSIGNATION DU ou DES IMMEUBLES BATIS	9
4. LISTE DES LOCAUX VISITES	10
5. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	12
6. SIGNATURES ET INFORMATIONS DIVERSES	14
7. ELEMENTS D'INFORMATIONS	15
8. SCHÉMA DE LOCALISATION	16
9. GRILLES D'ÉVALUATION	20
10. CERTIFICAT DE COMPETENCE	22
11. ATTESTATION D'ASSURANCE	23

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 3 sur 23

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 4/23

1. SYNTHESSES

a. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante

Date de chaque repérage	Type de repérage	Matériau ou produit	Désignation	Etat de conservation (1)	Mesures obligatoires associées (évaluation périodique, mesure d'empoussièrément, ou travaux de retrait ou confinement)
13/09/2023	Avant vente	Aucun			

En fonction du résultat de la grille flocages, calorifugeage, faux plafonds (PRECONISATIONS : article R 1334-27/28/29 du Code de la Santé Publique) :
1 = Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation 2 = Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrément 3 = Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.

Pour information : Liste A mentionnée à l'art. R.1334-20

COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER

Flocages

Calorifugeages

Faux plafonds

b. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante

Date de chaque repérage	Type de repérage	Matériau ou produit	Désignation	Etat de conservation (1)	Mesures obligatoires (2)
13/09/2023	Avant vente	Plaques (fibres-ciment)	Hangar	MDP	Evaluation périodique

(1) Matériaux liste B : conclusion conforme à la réglementation en vigueur au moment de la réalisation du repérage soit :

MND : Matériau non Dégradé

MDP : Matériau avec Dégradation Ponctuelle

MDG : Matériau avec Dégradation Généralisée

(2) Matériaux liste B : l'état de conservation est défini par un résultat « EP, AC1 ou AC2 en application de grilles d'évaluations définies réglementairement.

EP : Evaluation périodique

AC1 : Action corrective de 1^{er} niveau

AC2 : Action corrective de 2^{ème} niveau

Diagnosics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 4 sur 23

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 5/23

Pour information : Liste B mentionnée à l'article R. 1334-21

COMPOSANTS DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
<p>1. <u>Parois verticales intérieures</u> Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.</p>	<p>Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie amiante-ciment) et entourage de poteaux (carton amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloison.</p>
<p>2. <u>Planchers et plafonds</u> Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres Planchers</p>	<p>Enduits projetés, panneaux collés ou vissés Dalles de sol</p>
<p>3. <u>Conduits, canalisations et équipements intérieurs</u> Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets et volets coupe-feu Portes coupe-feu Vides ordures</p>	<p>Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.</p>
<p>4. <u>Éléments extérieurs</u> Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.</p>	<p>Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composite, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.</p>

Diagnostiques : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 5 sur 23

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 6/23

c. Investigations complémentaires à réaliser

Certains locaux restant non visités et/ou certaines parties de l'immeuble restant inaccessibles, les obligations réglementaires du propriétaire prévues aux articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12 décembre 2012

Locaux et ouvrages non visités, justifications				
Locaux (1)	Justifications (2)		Préconisations	
Comble habitation	Aucun accès		Prévoir un accès	
Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Motif(s)	Investigations complémentaires	Motif non réalisation investigations complémentaires

(1) Tous les locaux doivent être obligatoirement visités.

(2) Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif (exemple : locaux inaccessibles, clefs absentes...) et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 6 sur 23

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 7/23

2. MISSION

a. Objectif

La prestation a pour objectif de réaliser l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante dont le propriétaire doit disposer lors « de la mise en vente de son immeuble ou de l'établissement du dossier technique amiante ».

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait que la mission de repérage des matériaux et produit contenant de l'amiante, s'applique aux composants de la construction directement visible et accessible sans investigation destructive. Les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme repérage préalable à la réalisation de travaux ou démolition de l'immeuble visité.

Le présent constat ne porte que sur les parties privatives des lots concernés, s'agissant d'un immeuble en copropriété, il doit être joint à ce constat le rapport réalisé sur les parties communes de l'immeuble conformément à l'article R1334-15 du code de la Santé Publique.

La présente mission, porte notamment sur le repérage de MPCA (matériaux ou produits contenant de l'amiante) intervenant dans certains composants voire équipements de la construction. Ces repérages sont faits au sens de la réglementation sans sondages destructifs, cependant certains éléments non démontables fendues, fissurées, perméables, peuvent parfois occulter des matériaux ou produits contenant de l'amiante, dont leur éventuelle présence ne peut être décelée qu'après sondage destructif (enlèvement de matière dont la remise en état demeurera à la charge du propriétaire). La réalisation, voire autorisation de ce ou ces sondages destructifs incombent au propriétaire et/ou donneur d'ordre nous ayant confié la présente mission. Il en est de même pour certains moyens complémentaires n'étant pas de notre ressort, et que nous vous aurions préalablement demandés.

La non mise à disposition de ces moyens ou autorisation complémentaires peut nous amener à formuler des exclusions de repérage. Sur ces « parties » exclues de notre mission de repérage amiante, le propriétaire n'est pas exonéré de responsabilité pour le vice caché que pourrait constituer ultérieurement la présence avérée d'amiante.

b. Références réglementaires

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site WEB suivant : www.legifrance.gouv.fr

Décret n° 2010 – 1200 du 11 octobre 2010 pris en application de l'article L 271-6 du code de la construction et de l'habitation,

Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires)

Articles R 1334-15 à R 1334-18, articles R 1334-20 et R1334-21 du Code de la Santé Publique

Arrêté du 26 juin 2013 modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage et modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.

Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du code de la santé publique),

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 7 sur 23

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 8/23

Notre inventaire porte spécifiquement sur les matériaux et produits définis dans le PROGRAMME DE REPERAGE DE L'AMIANTE dans les matériaux ou produits mentionnés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique.

c. Laboratoire d'analyse

Conformément aux dispositions de l'article R. 1334-24 du code de la santé publique, les analyses des échantillons de matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

Analyses réalisées par : ITGA ST ETIENNE 46, rue de la Télématique 42950 ST ETIENNE - N° accréditation : 1-1761 Valide jusqu'au :

d. Rapports précédents

Les rapports précédents relatifs à l'amiante qui nous ont été remis avant la visite sont :

Numéro de référence du rapport de repérage	Date du rapport	Nom de la société et de l'opérateur de repérage	Objet du repérage et principales conclusions
Aucun			

Lors de notre visite, il nous a été remis les bulletins de caractérisation des matériaux et produits suivants :

Aucun

Notre rapport prend en compte les documents techniques fournis en l'état.

Les synthèses des rapports précédents qui nous ont été fournies sont les suivantes :

Aucune

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 8 sur 23

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 9/23

3. DÉSIGNATION DU ou DES IMMEUBLES BATIS

Description du site	
Propriétaire du ou des bâtiments	
Nom ou raison sociale	: Mme NAVARRE
Adresse	: 27 ROUTE DU GERS
Code Postal	: 65230
Ville	: CASTELNAU MAGNOAC
Périmètre de la prestation	
Dans le cadre de cette mission, l'intervenant a examiné uniquement les locaux et les volumes auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.	
Département	: HAUTES PYRENEES
Commune	: SARIAC MAGNOAC
Adresse	: LE VILLAGE
Code postal	: 65230
Type de bien	: Habitation (maisons individuelles) Maison avec dépendance
Référence cadastrale	: NA 33
Lots du bien	: NC
Nombre de niveau(x)	: 2
Nombre de sous sol	: 0
Année de construction	: Avant 1949

Diagnostiques : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 9 sur 23

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 10/23

Personne accompagnant l'opérateur lors de la visite

Le propriétaire.

Document(s) remi(s)

Aucun

4. LISTE DES LOCAUX VISITES

Pièces	Sol	Murs	Plafond	Autres
Entrée	Carrelage	Enduit : Peinture	Bois :	
Salle à manger	Carrelage	Enduit : Peinture	Bois :	
Cuisine	Carrelage	Carrelage Enduit - Pierre : Enduit - Pierre :	Bois :	
Dégagement	Carrelage	Enduit - Pierre : Enduit	Bois :	
Salle de bains	Carrelage	Carrelage Peinture	Bois :	
Chambre 1	Parquet bois	Enduit : Papier peint	Bois :	
Local 1	Béton :	Pierre : Enduit	Bois :	
Porche	Pierre :	Pierre :	Bois :	
Terrasse couverte	Béton :	Pierre :	Bois : Tuiles	
Palier	Parquet bois	Enduit : Peinture	Bois :	
Chambre 2	Parquet bois	Enduit : Papier peint	Bois :	
Chambre 3	Parquet bois	Enduit : Papier peint	Bois : Peinture	
Grenier	Bois :	Pierre : Enduit	Bois : Tuiles	
Grenier 2	Bois :	Pierre : Enduit	Bois : Tuiles	
Etage porche	Carrelage	Pierre : Enduit - Bloc béton creux : Enduit - Bloc béton creux Brique : Enduit - Bois :	Platre : Peinture	
Etable	Béton :	Pierre :	Bois :	
Annexe 1	Béton :	Pierre : Enduit	Bois :	
Abri	Terre :	Bois : - Bloc béton creux : -	Bois : Toles ondulées	

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 10 sur 23

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 11/23

		Pierre :		
Hangar	Terre :	Poteaux Métal : - Poteaux Métal et toles ondulées : - Bloc béton creux et toles ondulées : - Bloc béton creux :	Métal : Plaques ondulées	
Poulailler	Béton :	Bloc béton creux :	Bois : Toles ondulées	
Grange	Terre :	Ouverture : - Bloc béton creux : - Bois : - Bois Pierre :	Bois : Tuiles	
Porcherie	Béton :	Pierre :	Bois :	
Grange 2	Terre :	Ouverture : - Pierre : - Bois :	Bois : Toles ondulées	
Abri 2	Terre :	Bois : - Bois et toles ondulées :	Bois : Toles ondulées	
Etage étable	Bois :	Bois : - Pierre :	Bois : Tuiles	
Etage porcherie	Bois :	Bois : - Pierre :	Bois : Tuiles	
Wc	Carrelage	Papier peint	Platre : Peinture	

(1) tous les locaux doivent être obligatoirement visités.

(2) Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif (exemple : locaux inaccessibles, clefs absentes,...) et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 11 sur 23

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 12/23

5. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Le résultat de l'analyse des échantillons prélevés ou reconnaissance visuelle fait apparaître :

Désignation	Composant de la construction	Parties du composant vérifié	N° de prélèvement ou d'identification	Méthode d'analyse	Présence amiante		Flocages, calorifugeage, faux plafonds		Autres matériaux	
					Oui	Non	Grille N°	Résultats (1)	Grille N°	Résultats (2)
Entrée						Non				
Salle à manger						Non				
Cuisine						Non				
Dégagement						Non				
Salle de bains						Non				
Chambre 1						Non				
Local 1						Non				
Porche						Non				
Terrasse couverte						Non				
Palier						Non				
Chambre 2						Non				
Chambre 3						Non				
Grenier						Non				
Grenier 2						Non				
Etage porche						Non				
Etable						Non				
Annexe 1						Non				
Abri						Non				
Hangar	Toitures	Plaques (fibres-ciment)	P001	Sur jugement de l'opérateur	Oui				1	EP

Diagnosics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 12 sur 23

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 13/23

Poulailler						Non				
Grange						Non				
Porcherie						Non				
Grange 2						Non				
Abri 2						Non				
Etage étable						Non				
Etage porcherie						Non				
Wc						Non				

En application des dispositions de l'article R. 1334-27

(1) En fonction du résultat de la grille flocages, calorifugeage, faux plafonds :

1 = Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation 2 = Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement 3 = Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.

En application de l'article 5 de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B

(2) En fonction du résultat de la grille autres produits et matériaux :

EP = Evaluation périodique :

a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et le cas échéant que leur protection demeure en bon état de conservation

b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer)

AC1 = Action corrective de premier niveau :

a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;

b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;

c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

AC2 = Action corrective de second niveau :

a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter ; voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante ;

b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;

c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

Diagnosics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 13 sur 23

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 14/23

6. SIGNATURES ET INFORMATIONS DIVERSES

Je soussigné, Braud Sébastien, déclare ce jour détenir la certification de compétence délivrée par LCP Certifications de personnes pour la spécialité : AMIANTE
Cette information est vérifiable auprès de : LCP Certifications de personnes 23 Bis Rue Thomas Edison 33610 CANEJAN

Je soussigné, Braud Sébastien, diagnostiqueur pour l'entreprise S.B Diagnostics dont le siège social est situé à AIGNAN.
Atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271.6 du code de la construction et de l'habitation. J'atteste également disposer des moyens en matériel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier. Je joins en fin de rapport mes états de compétences par la certification et mon attestation d'assurance.

Intervenant : Braud Sébastien

Fait à : AIGNAN

Le : 20/09/2023

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Braud', written over a light blue grid background.

Pièces jointes (le cas échéant) :

- Eléments d'informations
- Croquis
- Grilles d'évaluation
- Photos (le cas échéant)
- Attestation d'assurance
- Attestation de compétence

Diagnosics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 14 sur 23

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 15/23

7. ELEMENTS D'INFORMATIONS

Liste A : Art R. 1334-27 à R 1334-29-3 du code de la Santé Publique.

Le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R. 1334-20 du code de la Santé Publique selon les modalités suivantes :

1° L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

2° La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25 du code de la santé publique dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;

3° Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29 du code de la santé publique.

Liste B : Alinéas 1° et 2° A de l'article R. 1334-29-7 du code de la Santé Publique.

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales). L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante. Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation. Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit. En cas de présence d'amiante, avertir toutes les personnes pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux contenant de l'amiante (ou sur les matériaux les recouvrant ou les protégeant). Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 15 sur 23

S.B Diagnostics

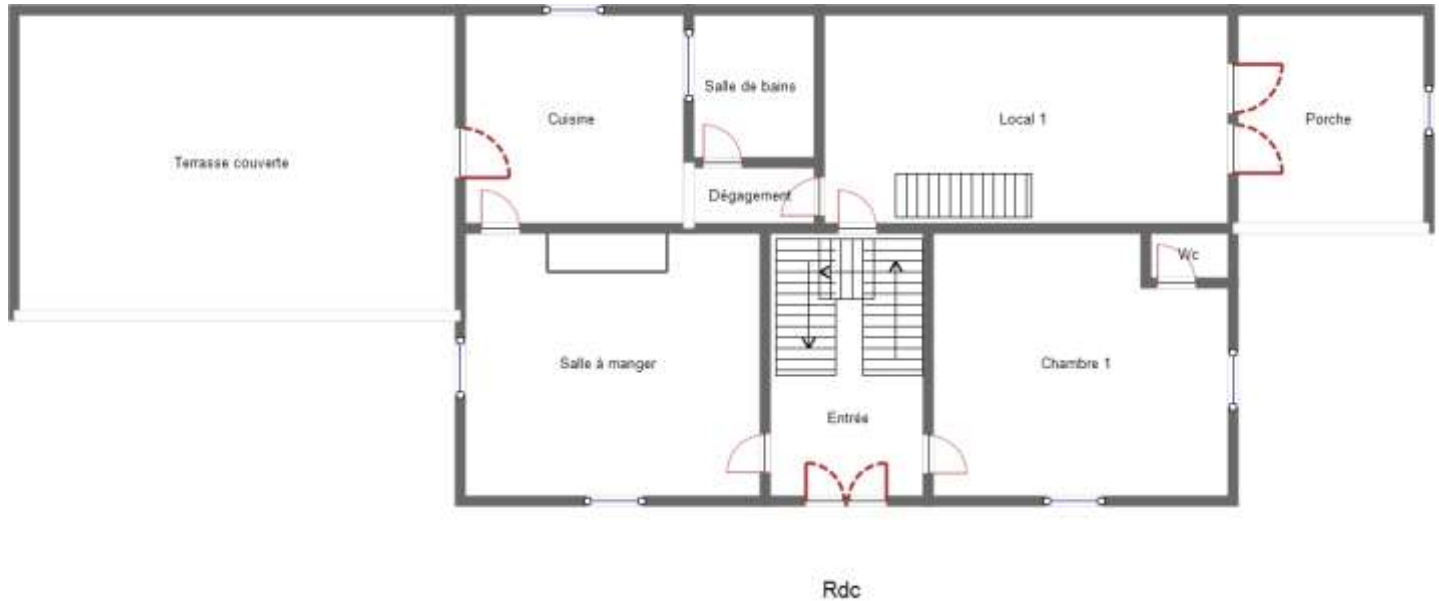


Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 16/23

8. SCHÉMA DE LOCALISATION



Diagnostiques : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 16 sur 23

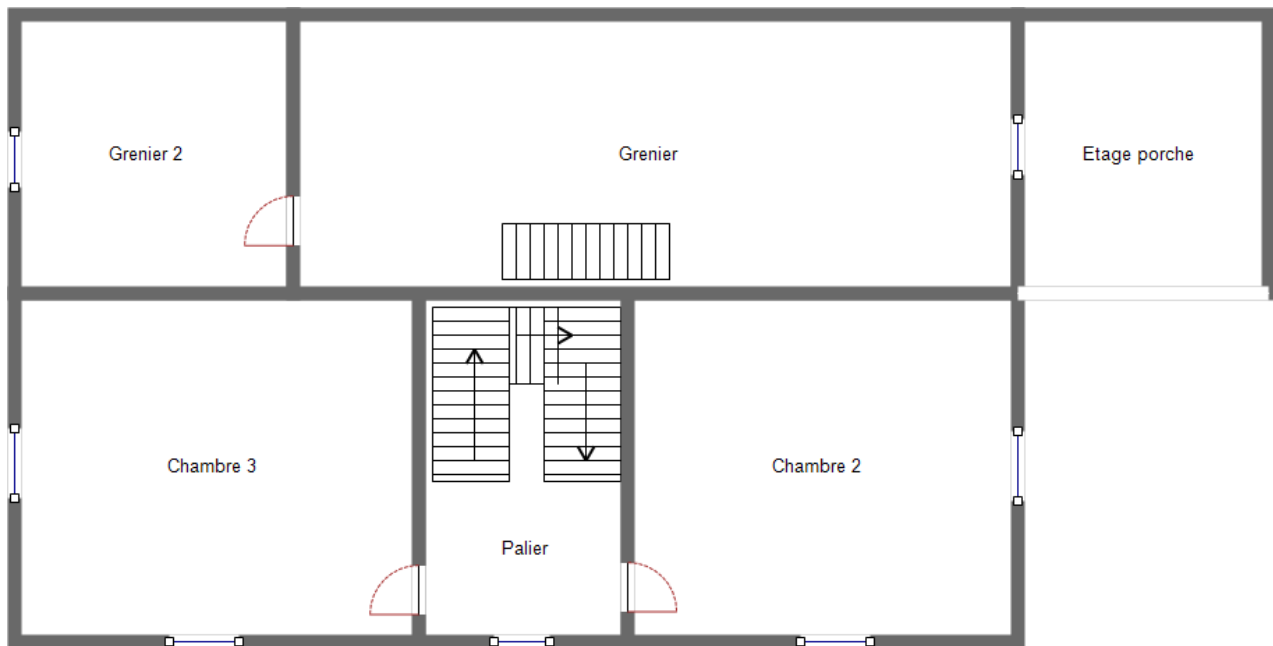
S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 17/23



Etage

Diagnosics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 17 sur 23

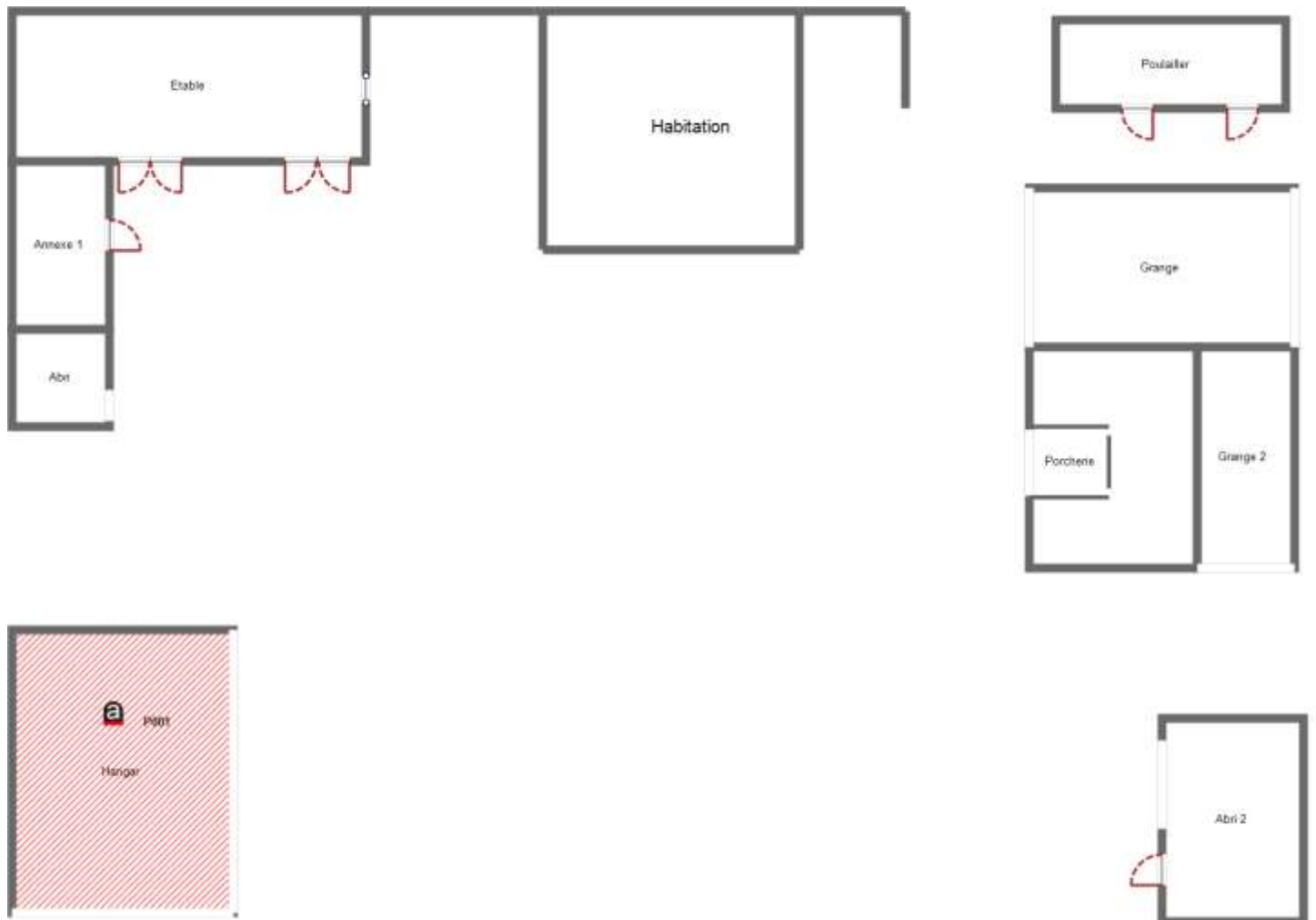
S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 18/23



S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 19/23



Etage étable



Etage porcherie

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 20/23

9. GRILLE(S) D'ÉVALUATION

EVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DU MATÉRIAU OU PRODUIT

Arrêté du 12 décembre 2012 (liste B)

N° de Dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC – Date de l'évaluation 13/09/2023

N° de rapport amiante : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Nom de la pièce (ou local ou zone homogène) : Hangar - Matériaux (ou produits) : Toitures - Plaques (fibres-ciment)

Grille n° : 1

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
<input type="checkbox"/> Protection physique étanche				EP
	<input type="checkbox"/> Matériau non dégradé		<input type="checkbox"/> Risque de dégradation faible ou à terme	EP
<input checked="" type="checkbox"/> Protection physique non étanche ou absence de protection physique			<input type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide	AC1
	<input checked="" type="checkbox"/> Matériau dégradé	<input checked="" type="checkbox"/> Ponctuelle	<input checked="" type="checkbox"/> Risque faible d'extension de la dégradation	EP
			<input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			<input type="checkbox"/> Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		<input type="checkbox"/> Généralisée		AC2

RESULTAT = EP

Résultat de la grille d'évaluation	CONCLUSION À INDIQUER DISTINCTEMENT EN FONCTION DES RÉSULTATS
EP	Evaluation périodique de l'état de conservation
AC1	Action corrective de 1er niveau
AC2	Action corrective de 2 ^{ème} niveau

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 20 sur 23

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 21/23

Annexe : photos(s)

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 22/23

10. CERTIFICAT DE COMPETENCE



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier N°709

Monsieur BRAUD Sébastien

Amiante sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Amiante Date d'effet : 12/01/2022 - Date d'expiration : 11/01/2029
DPE individuel Selon arrêté du 24 décembre 2021	Diagnostic de performances énergétiques Date d'effet : 15/03/2022 - Date d'expiration : 14/03/2029
Electricité Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat de l'installation intérieure électricité Date d'effet : 14/02/2022 - Date d'expiration : 13/02/2029
Gaz Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 14/02/2022 - Date d'expiration : 13/02/2029
Plomb sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 12/01/2022 - Date d'expiration : 11/01/2029
Termites métropole Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments Date d'effet : 14/02/2022 - Date d'expiration : 13/02/2029

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Édité le 13/03/2023, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Séjour : 25, avenue Léonard de Vinci - Technoparc Europarc - 33600 PESSAC
Salles d'examen : 71/73, rue Desnoailles - 75015 PARIS
Tél : 05 33 89 39 30 - Mail : contact@lcp-certification.fr - Site : www.lcp-certification.fr
SAS au capital de 15 000€ - SIRET : 80914919800032 - RCS BORDEAUX - 809 149 336 - Code APE : 7022 Z
Inv487@ LE CERTIFICAT V013 du 10-12-2022



S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 23/23

11. ATTESTATION D'ASSURANCE



Mutuelle d'Assurance de la Ville de Thann
Mutuelle d'Assurance Immobilière à capital non variable
4 Rue de la Tour 68000 THANN - 68000 THANN
Tél : 03 83 27 18 30 - contact@maavit.fr
Entreprise agréée par le Comité des Assurances
Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance

VOTRE COURTIER :
GABRIEL DIAGNOS
VILLAEYS OLIVIER
14 RUE DU MARECHAL DE LATTRE
DE TASSIGNY
67170 BRUMATH
1^{er} Oras : 07031035
Contact@diagnos.fr

Page 1/1

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La société MAVIT atteste que l'entreprise
S.B DIAGNOSTICS SEBASTIEN BRAUD
CHEMIN DE LA TUILERIE 32290 AIGNAN
a souscrit un contrat d'assurance : POLICE n° 2011015
couvrant les conséquences générales et particulières de sa Responsabilité Civile Professionnelle suivant les
dispositions des conditions générales DGRCPDI 10.20 et particulières.
Montant des garanties réglementaires 300 000 € par sinistre et 500 000 € par an.

Diagnostic Amiante
- examen avant vente ou location
- Diagnostic Technique Amiante (DTA) dont ascenseur
Diagnostic Etat des Risques et Pollutions (ERP)
Diagnostic Etat de l'Installation Electrique dont télétravail
Diagnostic Etat de l'Installation Gaz
Diagnostic Etat Parasitaire (Ménule, Insectes Xylophages, Champignons)
Diagnostic Loi Boutin
Diagnostic Loi Carrez
Diagnostic Performance Energétique (DPE)
Diagnostic Plomb (CREP, DRIP, Avant travaux, Plomb dans l'eau)
Diagnostic Termites

Les garanties sont acquises à l'assuré sous réserve qu'il puisse justifier de toute l'expérience, qualification ou certification en vigueur, nécessaire à l'exercice de ses activités.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle vaut présomption simple d'assurance et ne peut notamment engager la Société d'Assurance en dehors des limites, clauses et conditions prévues au contrat auquel elle se réfère.

Elle est valable du 01/01/2023 au 31/12/2023 sous réserve du paiement de la cotisation.

Fait à Thann, le 02/01/2023

Pour la société

Le Directeur

10T19 - 12/12/2022

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC
MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 1/12



RAPPORT DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE D'IMMEUBLE(S) A USAGE D'HABITATION

La présente mission consiste à établir un Etat des Installations électriques à usage domestique conformément à la législation en vigueur :

Article L134-7 et R 134-10 à R134-13 du code de la construction et de l'habitation. Décret n° 2008-384 du 22 avril 2008 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 (Article 3-3). Décret 2016-1105 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les logements en location. Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.

N° de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC	Photo générale (le cas échéant) 	Date de création : 13/09/2023 Date de visite : 13/09/2023 Limites de validité vente : 12/09/2026 Limites de validité location : 12/09/2029
--	--	---

1 - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Département : 65230 - Commune : SARIAC MAGNOAC
Adresse (et lieudit) : LE VILLAGE
Type d'immeuble : Maison individuelle avec dépendances
Référence(s) cadastrale(s) : A 33 Lot(s) de copropriété : NC
Bâtiment : Etage : Appartement :
Identifiant fiscal (si connu) : Non communiqué
Localisation :
Description :
Année de construction du local et de ses dépendances : Avant 1949
Année de réalisation de l'installation d'électricité : Non communiqué
Distributeur d'électricité : ENEDIS Installation en service le jour de la visite : Oui

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC
MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 2/12



Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification

Local	Justification
Aucun	

2 – Identification du donneur d'ordre

Nom, prénom : Mme NAVARRE
Adresse : 27 ROUTE DU GERS 65230 CASTELNAU MAGNOAC
Téléphone : Adresse internet :
Qualité du donneur d'ordre (déclaratif) :
Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances
Nom, prénom : NAVARRE

3 – Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur :
Nom et prénom : Braud Sébastien
Dont les compétences sont certifiées par LCP Certifications de personnes numéro de certificat de compétence (avec date de délivrance du et jusqu'au) : N°709 VALIDITE 13/02/2029
Nom et raison sociale de l'entreprise : S.B Diagnostics
Adresse de l'entreprise : Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN
N° SIRET : 83247908300012
Désignation de la compagnie d'assurance : MAVIT 78 FAUBOURG DES VOSGES 68800 THANN
N° de police et date de validité : 2011015

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC
MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 3/12



4 – Rappel des limites du champs de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC
MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 4/12



5 – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- 1 – Appareil général de commande et de protection et son accessibilité
- 2 – Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- 3 – Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- 4 – La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particuliers des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- 5 – Matériels électriques présentent des risques de contacts directs avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs
- 6 – Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Installations particulières :

- P1, P2. Appareil d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- P3. Piscine privée, ou bassin de fontaine

Informations complémentaires :

- IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité.

La conclusion fait état de l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.

Anomalies

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC
MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 5/12



Détail des anomalies identifiées et installations particulières

Libellé des anomalies	Libellé des mesures compensatoires (1) correctement mises en œuvre	Commentaires	Photos
Absence de dispositif de protection différentielle			
La connexion à la liaison équipotentielle principale (LEP) de la structure porteuse du bâtiment ou d'au moins une canalisation métalliques de gaz, d'eau, de chauffage central ou de conditionnement d'air n'est pas réalisée (mesure de continuité > à 2 Ohms)			
Au moins un circuit ne comporte pas de conducteur de protection relié à la terre (absence ou continuité > à 2 Ohms)			
Au moins une boîte de connexion métallique n'est pas reliée à la terre (continuité > 2 Ohms)			
Au moins un conduit ou une goulotte métallique n'est pas relié à la terre (continuité > 2 Ohms)			
Au moins un circuit n'est pas protégé à son origine par un dispositif de protection contre les surintensités			
La section d'au moins un conducteur de neutre n'est pas adaptée au courant de chaque dispositif de protection protégeant les conducteurs de phase correspondant (cas notamment des neutres communs)			
La continuité de la liaison équipotentielle supplémentaire entre les éléments conducteurs et les masse du dispositif est supérieure à 2 Ohms			

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC
MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 6/12



L'installation électrique présente au moins une partie active directement accessible aux personnes (pour des tensions > 25 V en alternatif et 60 V en continu)			
Au moins un conducteur isolé n'est pas protégé mécaniquement par des conduits, goulottes, plinthes ou huisseries en matière isolante ou métallique (en dehors des conducteurs en extrémité d'éclairage en plafond ou en applique)			
L'installation électrique comprend au moins un matériel vétuste			
L'installation électrique comprend au moins un matériel ou montage inadapté à l'usage (inadapté aux influences externes)			

(1) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

Détail des informations complémentaires	
N° article (1)	Libellé des informations
ICa	Au moins un circuit terminal de l'installation électrique n'est pas protégé par au moins un dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité (< ou = à 30 mA)
ICb	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur
ICc	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à puits de 15 mm

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC
MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 7/12



6 – Avertissement particulier

Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés	Motifs
Qualité satisfaisante des connexions visibles de la LEP sur éléments conducteurs.	non visible

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC
MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 8/12



7 – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Les risques liés à une installation électrique dangereuse sont nombreux et peuvent avoir des conséquences dramatiques. Ne vous fiez pas à une installation électrique qui fonctionne. L'usure ou des modifications de l'installation ont pu rendre votre installation dangereuse. Les technologies et la réglementation évolue dans ce domaine régulièrement. Une installation en conformité il y a quelques années peut donc présenter des risques.

Voici quelques règles (non exhaustives) à respecter :

- faite lever les anomalies, indiquées dans ce rapport, par un professionnel qualifié, dans le cadre d'une mise en sécurité de l'installation
- ne jamais intervenir sur une installation électrique sans avoir au préalable coupé le courant au disjoncteur général (même pour changer une ampoule), ne pas démonter le matériel électrique type disjoncteur de branchement,
- faire changer immédiatement les appareils ou matériels électriques endommagés (prise de courant, interrupteur, fil dénudé),
- ne pas percer un mur sans vous assurer de l'absence de conducteurs électriques encastrés,
- respecter, le cas échéant, le calibre des fusibles pour tout changement (et n'utiliser que des fusibles conformes à la réglementation),
- ne toucher aucun appareil électrique avec des mains mouillées ou les pieds dans l'eau,
- ne pas tirer sur les fils d'alimentation de vos appareils, notamment pour les débrancher
- limiter au maximum l'utilisation des rallonges et prises multiples,
- manœuvrer régulièrement le cas échéant les boutons test de vos disjoncteurs différentiels,
- faites entretenir régulièrement votre installation par un électricien qualifié.

Lorsqu'une personne est électrisée, couper le courant au disjoncteur, éloigner la personne électrisée inconsciente de la source électrique à l'aide d'un objet non conducteur (bois très sec, plastique), en s'isolant soi-même pour ne pas courir le risque de l'électrocution en chaîne et appeler les secours.

Dates de visite et d'établissement de l'état
Visite effectuée le : 13/09/2023
Etat rédigé à AIGNAN, le 20/09/2023

Signature de l'opérateur (et cachet de l'entreprise)

Nom et prénom de l'opérateur : Braud Sébastien

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC
MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 9/12



8 – Explications détaillées relatives aux risques encourus

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

Appareil général de commande et de protection : cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation : ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre : ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle, peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Protection contre les surintensités : les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuit à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct : les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés, ...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : ces matériels électriques lorsqu'ils sont trop anciens n'assurent par une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine : les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique : l'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC
MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 10/12



Photos



S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC
MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 11/12



CERTIFICAT DE COMPETENCE



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier
N°709

Monsieur BRAUD Sébastien

Amiante sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Amiante Date d'effet : 12/01/2022 - Date d'expiration : 11/01/2029
DPE individuel Selon arrêté du 24 décembre 2021	Diagnostic de performances énergétiques Date d'effet : 15/03/2022 - Date d'expiration : 14/03/2029
Electricité Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat de l'installation intérieure électricité Date d'effet : 14/02/2022 - Date d'expiration : 13/02/2029
Gaz Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 14/02/2022 - Date d'expiration : 13/02/2029
Plomb sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 12/01/2022 - Date d'expiration : 11/01/2029
Termites métropole Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments Date d'effet : 14/02/2022 - Date d'expiration : 13/02/2029

Ce certificat est émis pour servir et valloir ce que de droit,
Edité le 13/03/2023, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 25, avenue Léonard de Vinci - Technoparc Europarc - 33600 PESSAC
Salles d'examen : 71/73, rue Desnouettes - 75015 PARIS
Tél : 05 33 89 39 30 - Mail : contact@lcp-certification.fr - site : www.lcp-certification.fr
SAS au capital de 15 000€ - SIRET : 80914919800032 - RCS BORDEAUX - 806 149 198 - Code APE : 7022 Z
Emis le 13/03/2023 par MOLEZUN Jean-Jacques Président



S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC
MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 12/12



ATTESTATION D'ASSURANCE



227 VOTRE COURTIER :
CABINET DIAGNOS
VILLAEYS OLIVIER
14 RUE DU MARÉCHAL DE LATTRE
DE TASSIGNY
67170 BRUMATH
N° Ordes : 07031035
Contact@diagnos.fr

Page 1/1

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La société MAVIT atteste que l'entreprise
S.B DIAGNOSTICS SEBASTIEN BRAUD
CHEMIN DE LA TUILERIE 32290 AIGNAN
a souscrit un contrat d'assurance : POLICE n° 2011015
couvrant les conséquences générales et particulières de sa Responsabilité Civile Professionnelle suivant les
dispositions des conditions générales DGRCPDI 10.20 et particulières.
Montant des garanties réglementaires 300 000 € par sinistre et 500 000 € par an.

Diagnostic Amiante
- examen avant vente ou location
- Diagnostic Technique Amiante (DTA) dont ascenseur
Diagnostic Etat des Risques et Pollutions (ERP)
Diagnostic Etat de l'Installation Electrique dont télétravail
Diagnostic Etat de l'Installation Gaz
Diagnostic Etat Parasitaire (Mérule, Insectes Xylophages, Champignons)
Diagnostic Loi Boutin
Diagnostic Loi Carrez
Diagnostic Performance Energétique (DPE)
Diagnostic Plomb (CREP, DRP, Avant travaux, Plomb dans l'eau)
Diagnostic Termites.

Les garanties sont acquises à l'assuré sous réserve qu'il puisse justifier de toute l'expérience, qualification ou
certification en vigueur, nécessaire à l'exercice de ses activités.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle vaut présomption simple d'assurance et ne
peut notamment engager la Société d'Assurance en dehors des limites, clauses et conditions prévues au contrat auquel
elle se réfère.

Elle est valable du 01/01/2023 au 31/12/2023 sous réserve du paiement de la cotisation.

Fait à Thann, le 02/01/2023

Pour la société

Le Directeur

L0119 - 12/12/2022

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC
MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 1/19



RAPPORT DE VISITE DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ

La présente mission consiste à établir un état des installations intérieures de gaz conformément à la législation en vigueur : Arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 - Etat réalisé en conformité avec la Norme NF P 45-500 relative à l'installation de Gaz à l'intérieur des bâtiments d'habitation (juillet 2022)

N° de dossier :
NAVARRE SARIAC MAGNOAC
83247908300012

Date de création : 13/09/2023
Date de la visite : 13/09/2023
Limites de validité vente : 12/09/2026
Limites de validité location : 12/09/2029

A – Désignation du (ou des) bâtiments :

Adresse du bien (et lieu-dit) : LE VILLAGE
Code postal : 65230
Ville : SARIAC MAGNOAC
Bâtiment (et escalier) :
Etage :
N° de porte (ou N° de logement):
Références cadastrales : A 33
Lot(s) : NC
Nature du bien (appartement ou maison individuelle) : Habitation (maisons individuelles)
Date de construction : Avant 1949
Nature du gaz distribué (GN, GPL ou Air propané ou butané) : Air butané
Distributeur de gaz : Bouteille
Installation alimentée en gaz : Non
Installation en service le jour de la visite : Non
Document(s) fourni(s) : Aucun

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC
MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 2/19



B – Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz

Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz :

Nom et prénom de : Mme NAVARRE

Adresse : 27 ROUTE DU GERS

Ville : CASTELNAU MAGNOAC

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Nom et prénom : Mme NAVARRE

Adresse : 27 ROUTE DU GERS 65230 CASTELNAU MAGNOAC

Titulaire du contrat de fourniture de gaz :

Nom et prénom : Mme NAVARRE

Adresse : 27 ROUTE DU GERS 65230 CASTELNAU MAGNOAC

N° de point de livraison gaz :

N° du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres :

ou à défaut le N° de compteur :

Notre visite porte sur les parties de l'installation visibles et accessibles. Il n'entre pas dans notre mission de vérifier la vacuité des conduits de fumée. L'intervention d'une entreprise de fumisterie qualifiée est à prévoir annuellement. Nous attirons votre attention sur le fait que votre responsabilité en tant que propriétaire reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation, contrôlée ou non. Nous vous rappelons que notre responsabilité d'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation. Nous rappelons au propriétaire ou son représentant que les appareils d'utilisation présents doivent être mis en marche ou arrêtés par une personne désignée par lui.

C – Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : Braud Sébastien

Raison sociale de l'entreprise : S.B Diagnostics

Adresse : Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN

Numéro SIRET : 83247908300012

Désignation de la compagnie d'assurance : MAVIT

Numéro de police d'assurance et date de validité : 2011015

Certification de compétence N° : N°709 VALIDITE 13/02/2029 délivrée par et le : LCP Certifications de personnes

Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : Norme NF P 45-500 (juillet 2022)

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC

MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 3/19



D – Identification des appareils

Genre (1)	Marque	Modèle	Type (2)	Puissance en kW	Localisation (3)	Observations (4)
Cuisinière Gaz	FAR		Appareil cuisson A		Cuisine	Installation pas en service le jour de la visite


(1) cuisinière, table de cuisson, chauffe-eau, chaudière, radiateur,....

(2) Non raccordé ; raccordé ; étanche.

(3) Pièce(s) où se situe l'appareil,

(4) Anomalie, taux de CO mesuré(s), motif(s) de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné.

E – Anomalies identifiées

Points de contrôle n° (5)	A1(6), A2(7), DGI (8) ou 32c(9)	Libellé des anomalies et recommandations	Localisation (non réglementaire)	Photos
8b	A2	l'extrémité de l'organe de coupure d'appareil ou de la tuyauterie en attente n'est pas obturée.	Dans placard cuisine	
14	A1	La date limite d'utilisation du tuyau d'alimentation n'est pas lisible ou est dépassée.	Extérieur, terrasse couverte	

(5) point de contrôle selon la norme utilisée.

(6) A1 : l'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation,

(7) A2 : l'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.

(8) DGI (Danger Grave Immédiat) : l'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.

(9) 32c : la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

Diagnostiques : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 – Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC
MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 4/19



- Afin de lever les anomalies, il doit être fait appel à un professionnel qualifié.

Tous les travaux réalisés sur l'installation de gaz du logement, y compris les remplacements d'appareils, doivent faire l'objet de l'établissement d'un certificat de conformité modèle 2, conformément à l'arrêté du 23 février 2018 modifié. Seules les exceptions mentionnées à l'article 21 - 4° de l'arrêté du 23 février 2018 modifié dans le guide "modifications mineures" dispensent de cette obligation.

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC
MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 5/19



F – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs, et identification des points de contrôles n'ayant pas pu être réalisés :

Local	Volumes	Motif
Aucun		

Points de contrôles	Motif
B2) La flamme d'un brûleur décolle totalement et s'éteint	installation non alimentée
C2) La flamme d'un brûleur s'éteint à l'ouverture de la porte du four	installation non alimentée
D2) La flamme d'un brûleur s'éteint lors du passage du débit maxi au débit mini	installation non alimentée
A) La flamme d'au moins un brûleur est jaune, charbonne ou décolle partiellement	installation non alimentée

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC
MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 6/19



G – Constatations diverses

- Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée
- Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté
- Le conduit de raccordement n'est pas visitable pour les raisons suivantes :
- Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité

Nous vous rappelons l'obligation d'entretien des appareils et le contrôle de la vacuité des conduits de fumée.

H – Conclusions

- L'installation ne comporte aucune anomalie
- L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement**
- L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais**
- L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant la remise en service

Tant que la ou les anomalies DGI n'ont pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du ou des appareils à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation

- L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz

I – En cas de DGI : actions de l'opérateur de diagnostic

- Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
Ou
- Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- Transmission au Distributeur de gaz par des informations suivantes :
 - + référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 - + codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI).
- Remise au client de la fiche informative distributeur de gaz remplie

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC
MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 7/19



J – Actions de l'opérateur de diagnostic en cas d'anomalie 32c

- Transmission au Distributeur de gaz par de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
- Remise au syndic ou au bailleur social de la fiche informative distributeur de gaz remplie.

Le diagnostic s'est déroulé sans déplacement de meubles et sans démontage de l'installation. Sur les parties visibles et accessibles.

Visite effectuée le : 13/09/2023
Durée de validité : 12/09/2026
Fait en nos locaux le 20/09/2023
Nom et prénom : Braud Sébastien
Signature de l'opérateur (et cachet de l'entreprise) :

- Le rapport doit comprendre, en fonction de la nature de l'installation contrôlée, des règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter et notamment l'obligation d'entretien des appareils et de contrôle de la vacuité des conduits de fumées



Fiche informative à l'attention du vendeur, acquéreur ou occupant d'un logement concernant l'installation intérieure de gaz

Les accidents dus aux installations gaz, tout en restant peu nombreux, sont responsables d'un nombre important de victimes. La vétusté des installations, l'absence d'entretien des appareils et certains comportements imprudents sont des facteurs de risque : 98 % des accidents, fuites et explosions sont recensés dans les installations intérieures.

Les intoxications oxycarbonées et les explosions font un grand nombre de victimes qui décèdent ou gardent des séquelles et handicaps à long terme.

Quels sont les moyens de prévention des accidents liés aux installations intérieures gaz ?

Pour prévenir les accidents liés aux installations intérieures gaz, il est nécessaire d'observer quelques règles de base :

- Renouvelez le tuyau de raccordement de la cuisinière ou de la bouteille de gaz régulièrement et dès qu'il est fissuré,
- Faire ramoner les conduits d'évacuation des appareils de chauffage et de cheminée régulièrement,
- Faire entretenir et contrôler régulièrement les installations intérieures de gaz par un professionnel.

Mais il s'agit également d'être vigilant, des gestes simples doivent devenir des automatismes :

- ne pas utiliser les produits aérosols ou les bouteilles de camping-gaz dans un espace confiné, près d'une source de chaleur,
- fermer le robinet d'alimentation de votre cuisinière après chaque usage et vérifiez la date de péremption du tuyau souple de votre cuisinière ou de votre bouteille de gaz,
- assurer une bonne ventilation de votre logement, n'obstruer pas les bouches d'aération,
- sensibiliser les enfants aux principales règles de sécurité des appareils gaz.

Quelle conduite adopter en cas de fuite de gaz ?

Lors d'une fuite de gaz, il faut éviter tout risque d'étincelle qui entraînerait une explosion :

- ne pas allumer la lumière, ni toucher aux interrupteurs, ni aux disjoncteurs,
- ne pas téléphoner de chez vous, que ce soit avec un téléphone fixe ou un portable,
- ne pas prendre l'ascenseur mais les escaliers,
- une fois à l'extérieur, prévenir les secours

Pour aller plus loin : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC
MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 9/19



Fiche informative Distributeur de gaz

Vendeur, acquéreur ou occupant d'un logement, cette information concerne votre installation intérieure de gaz

AVERTISSEMENT : Selon l'arrêté du 23 février 2018 modifié les fournisseurs de bouteilles de gaz ne sont pas considérés comme distributeurs de gaz (voir 3.14). Il n'y a donc pas lieu de les informer en cas de constat d'anomalie de type DGI. Par conséquent, en application du 7.1, pour ce cas, la présente annexe ne s'applique pas.

Dans le cadre de l'application des articles L.134-6 et R.134-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, un diagnostic de votre logement a été effectué afin d'informer l'acquéreur de l'état de l'installation intérieure de gaz.

F.1 : Le résultat de ce diagnostic ne fait pas apparaître une ou plusieurs anomalies présentant un Danger Grave Immédiat (DGI)

Cette ou ces anomalies sont désignée(s) par le ou les numéros de points de contrôles suivants :

6b1		28a	
6b2		28b	
6c		29c1	
7a2		29c2	
7b23 février 2018 modifié		29c4	
7d2		29c5	
8c			
9b			
11a		32a	
11c		B2	
12a		C2	
18e		D2	
22		H	
23		I	
24a1		J	
24b1		S1	
25a		S2	
25b		S3	
27		T	

Le libellé des anomalies est donné dans le tableau F.1 de la présente annexe.

Ces anomalies n'ont rien d'irrémediables et peuvent être, dans la majorité des cas, facilement corrigées.

Pour assurer votre sécurité, le 13/09/2023, l'opérateur de diagnostic désigné a interrompu l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz située en aval du point de livraison ou du point de comptage estimation (PCE) N° ou à défaut du compteur de gaz N°

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 – Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC
MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 10/19



- Partiellement, c'est-à-dire en fermant le robinet commandant l'appareil ou la partie défectueuse de votre installation intérieure de gaz,
- Ou/et
- Totalement, c'est-à-dire en fermant le robinet commandant l'intégralité de votre installation intérieure de gaz

Ceci est signalé par la (ou les) étiquette(s) de condamnation apposée(s) par l'opérateur de diagnostic.

L'opérateur de diagnostic a immédiatement signalé à votre distributeur de gaz : , avec le n° d'enregistrement suivant : cette ou ces anomalies DGI ainsi que votre index compteur I

Ce distributeur, dont les coordonnées sont disponibles sur le site internet de l'AFG (www.afgaz.fr), est votre seul interlocuteur pour ce qui est des suites à donner au traitement de la ou des anomalies.

AVERTISSEMENT

Tant que la ou les anomalies DGI n'ont pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du ou des appareils à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.

Si vous êtes titulaire du contrat de fourniture de gaz (vendeur, occupant,...)

Votre distributeur de gaz va prendre contact avec vous pour vous accompagner dans votre démarche de correction des anomalies, en vous :

- fournissant une liste de professionnels, au cas où vous n'en connaîtrez pas ;
- proposant d'éventuelles aides financières ;
- indiquant, pour les réparations les plus simples, comment corriger la ou les anomalies ;
- rappelant le délai dont vous disposez pour effectuer les travaux de remise en état.

Afin de régulariser votre dossier avec votre distributeur de gaz :

- Faites corriger la (ou les) anomalie(s) ;
- Après correction des anomalies, envoyer l'Attestation de levée de DGI, intégrée à cette fiche, complétée, datée et signée par vos soins avant l'expiration du délai fixé par le distributeur de gaz à son adresse afin de continuer à bénéficier de l'énergie gaz pour votre logement.

Si le distributeur de gaz ne reçoit pas l'Attestation de levée de DGI dans le délai de 3 mois à compter de la date de réalisation du diagnostic, il interviendra pour :

- Fermer le robinet d'alimentation générale de votre installation intérieure de gaz ;
- Empêcher toute manœuvre de ce robinet en le condamnant, voire en procédant à la dépose du compteur.

Le distributeur de gaz informera votre fournisseur de gaz de cette intervention.

Votre logement ne pourra donc plus bénéficier de l'énergie gaz tant qu'une Attestation de levée de DGI ne sera pas réceptionnée par le distributeur de gaz.

Après intervention du distributeur pour les actions citées ci-dessus, la remise à disposition de l'énergie gaz pour votre logement sera facturée.

SI VOUS ETES ACQUEREUR OU NOUVEL OCCUPANT

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 – Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC
MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 11/19



Si vous souhaitez souscrire un contrat de fourniture de gaz auprès d'un fournisseur à l'issue de la vente, deux cas se présentent :

- la (ou les) anomalie(s) DGI ont été corrigée(s), et l'Attestation de levée de DGI a été adressée au distributeur de gaz dans un délai de 3 mois ; celui-ci acceptera la demande de mise en service de votre installation présentée par votre fournisseur de gaz ;
- dans le cas contraire, la demande de mise en service de votre installation intérieure de gaz adressée par votre fournisseur de gaz, sera refusée par le distributeur de gaz du fait de la présence d'anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat.

Dans le second cas, vous devez après correction de la ou des anomalies DGI, envoyer à votre fournisseur de gaz l'Attestation de levée de DGI, intégrée à cette fiche, complétée, datée et signée par vos soins. Votre fournisseur de gaz la transmettra au distributeur de gaz.

A partir de ce moment votre logement pourra à nouveau bénéficier de l'énergie gaz et le distributeur de gaz programmera la remise en service de votre installation intérieure de gaz en convenant avec vous d'un rendez-vous au plus près de la date que vous souhaitez.

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC
MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 12/19



Tableau F.1 - Liste des anomalies DGI – Danger Grave et Immédiat

Code	Libellé des anomalies DGI – Danger Grave et Immédiat
6b1	L'installation présente un défaut d'étanchéité important en aval des robinets de commande
6b2	L'installation présente un défaut d'étanchéité important sur les tuyauteries fixes
6c	Au moins un défaut d'étanchéité a été observé (odeur de gaz, fuite sur raccord,...)
7a2	Installation GPL, le robinet n'est pas adapté à la pression de service
7b	Absence de l'ensemble de première détente
7d2	La lyre GPL est dangereuse
8c	Au moins un robinet de commande d'un appareil alimenté en gaz de réseau est muni d'un about porte-caoutchouc non démontable
9b	La pression d'alimentation d'un appareil GPL est supérieure à 50 mbar
11a	Sur une installation alimentée en gaz de réseau, un moins un appareil est raccordé en gaz avec un tube souple
11c	Le matériel utilisé pour le raccordement en gaz d'un appareil est marqué d'une marque reconnue mais n'est pas autorisé d'emploi ou le raccordement en gaz d'un appareil comporte plusieurs tuyaux flexibles
12a	Matériel non autorisé d'emploi, ou tube souple ou tuyau flexible non métallique en mauvais état
22	Absence de mention sur l'appareil ou sur la notice du constructeur attestant que l'appareil est équipé d'une triple sécurité
23	Le chauffe-eau non raccordé est installé dans un local où il présente un risque
24a1	Le local est équipé ou prévu pour un CENR. Il n'est pas pourvu d'une amenée d'air
24b1	Le local équipé ou prévu pour un CENR n'est pas pourvu de sortie d'air
25a	Le chauffe-eau non raccordé dessert une installation sanitaire trop importante (baignoire, bac > 50 litres, plus de 3 points d'eau dans plus de deux pièces distinctes)
25b	Le chauffe-eau non raccordé dessert une douche
27	L'orifice d'évacuation des produits de combustion de l'appareil étanche débouche à l'intérieur d'un bâtiment
28a	Il n'existe pas de conduit de raccordement reliant l'appareil au conduit de fumée
28b	Le dispositif d'évacuation des produits de combustion est absent ou n'est manifestement pas un conduit de fumée
29c1	Le conduit de raccordement présente un jeu aux assemblages estimé supérieur à 2 mm de part et d'autre du diamètre du conduit
29c2	Le conduit de raccordement présente une perforation autre qu'un orifice de prélèvement
29c4	Le conduit de raccordement présente un diamètre non adapté, notamment pour le raccordement à la buse de l'appareil au conduit de fumée
29c5	Le conduit de raccordement présente un état de corrosion important
32a	L'appareil en place n'est pas spécifique VMC GAZ
B2	La flamme d'un brûleur décolle totalement et s'éteint
C2	La flamme d'un brûleur s'éteint à l'ouverture de la porte du four
D2	La flamme d'un brûleur s'éteint lors du passage de débit maxi au débit mini
H	Le chauffe-eau non raccordé est dangereux (teneur en CO trop importante) : l'appareil est dangereux, il ne doit pas être utilisé et doit être examiné au plus tôt par une personne compétente (installateur ou SAV)
I	Un débordement de flamme est constaté à l'allumage du chauffe-eau non raccordé : l'appareil est dangereux, il ne doit pas être utilisé et doit être examiné au plus tôt par une personne compétente

Diagnostiques : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 – Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC
MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 13/19



	(installation ou SAV)
J	Un débordement de flamme est constaté à l'allumage de l'appareil raccordé : l'appareil est dangereux, il ne doit pas être utilisé et doit être examiné au plus tôt par une personne compétente (installateur ou SAV)
S1	La teneur en CO est trop importante, l'appareil ne fonctionne pas dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Il est dangereux et ne doit pas être utilisé et doit être examiné au plus tôt par une personne compétente (installateur ou SAV)
S2	La teneur en CO est trop importante (dispositif d'extraction mécanique à l'arrêt), l'appareil ne fonctionne pas dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Il est dangereux et ne doit pas être utilisé et doit être examiné au plus tôt par une personne compétente (installateur ou SAV)
S3	La teneur en CO est trop importante (dispositif d'extraction mécanique en fonctionnement), l'appareil ne fonctionne pas dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Il ne doit pas être utilisé simultanément avec le dispositif d'extraction mécanique en fonctionnement. L'installation doit être examinée par une personne compétente (installateur ou SAV)
T	La teneur en CO est trop importante, l'appareil ne fonctionne pas dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Il est dangereux et ne doit pas être utilisé et doit être examiné au plus tôt par une personne compétente (installateur ou SAV)

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC
MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 14/19



A REMPLIR SEULEMENT EN CAS D'ANOMALIE DGI

ATTESTATION DE LEVEE DE DGI
A RETOURNER AU DISTRIBUTEUR DE GAZ DANS UN DELAI DE 3 MOIS MAXIMUM
A COMPTEUR DU 13/09/2023 (date de réalisation du diagnostic)

Tous les champs de cette attestation doivent être remplis.
A défaut, cette attestation ne sera pas considérée comme valable

Numéro d'enregistrement du (ou des) DGI présent(s) en page 1 de la Fiche :

Numéro de point de livraison gaz (présent sur la facture sur la facture de fourniture de gaz et page 1 de la Fiche) ,
ou

Numéro de point de comptage estimation (PCE) (présent sur la facture de fourniture de gaz et page 1 de la Fiche)

Ou à défaut

Le numéro de compteur :

Nom :

Adresse :

Adresse du logement concerné :

Bâtiment :

Etage :

N° de logement :

Téléphone :

Je soussigné..... certifie en ma qualité de :

Propriétaire du logement, et/ou

Occupant

Et

Titulaire, ou

Demandeur

Du contrat de fourniture de gaz ou son représentant que l'(es) anomalie(s) de gravité DGI
détectée(s) sur l'installation intérieure de gaz de mon logement, lors du diagnostic réalisé le .../.../.....par :

..... a (ont) été corrigée(s) de la manière suivante :

.....

.....

Fait à, le Nom du signataire :.....

Signature :

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC
MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 15/19



F.2 Le résultat de ce diagnostic ne fait pas apparaître une anomalie 32c nécessitant un suivi particulier par le distributeur de gaz

Le libellé de cette anomalie est donné dans le tableau F.2.

L'opérateur de diagnostic a immédiatement signalé cette anomalie 32c, à votre distributeur de gaz GrDF avec le N° d'enregistrement suivant :
ainsi que votre index compteur :

Ce distributeur, dont les coordonnées sont disponibles sur le site internet de l'AFG (www.afgaz.fr), est votre seul interlocuteur pour ce qui est des suites à donner au traitement de la ou des anomalies.

Bien que votre chaudière ait été maintenue en fonctionnement, cette anomalie lui a été signalée.

Il se rapprochera du syndic ou du bailleur social afin de la mettre en demeure de lui communiquer dans un délai de 2 mois une attestation de vérification et d'entretien de la VMC gaz conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 avril 1985 relatif à la vérification et à l'entretien des installations collectives de ventilation mécanique contrôlée (VMC gaz).

- En cas de non retour de cette attestation d'entretien ou si l'attestation d'entretien mentionne que les chaudières de l'immeuble continuent de fonctionner lorsque l'extracteur est à l'arrêt, pour votre sécurité le distributeur de gaz coupera l'alimentation en gaz de l'ensemble des logements de votre immeuble.
- Si l'attestation mentionne qu'un Dispositif de Sécurité Collective a bien été installé, le destinataire du courrier de mise en demeure envoie au distributeur de gaz une copie du procès-verbal des essais de fonctionnement réalisés suite à cette installation :
- Dans ce cas, l'anomalie ne concerne que le logement dans lequel l'absence de relais spécifique a été constatée : vous allez recevoir une lettre de mise en demeure du distributeur de gaz lui demandant de remettre son installation en conformité (installer le relais Dispositif de Sécurité Collective et y raccorder l'alimentation électrique de la chaudière) dans un délai de 3 mois et de l'en informer.
- Sinon, le délai de remise en conformité accordé au syndic ou au bailleur social est de 6 mois. Si le distributeur de gaz ne reçoit pas l'attestation d'installation du Dispositif de Sécurité Collective et de réalisation de l'essai de fonctionnement avant l'expiration de ce délai, il coupe l'alimentation en gaz des logements de l'immeuble.

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC
MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 16/19



Rappel Le décret 2008-1231 du 27 novembre 2008 relatif à la prévention des intoxications par le monoxyde de carbone prévoit à la section 6, « art. R*152-11 – Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3^e classe le fait pour une personne, propriétaire d'un local existant, de ne pas mettre en place les dispositifs prévus par les articles R.131-31 et R.131-33 (Dispositif de Sécurité Collective) ».

Tableau F.2 –Liste des anomalies nécessitant un suivi particulier par le distributeur de gaz

Code	Libellé des anomalies
------	-----------------------

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC

MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 17/19



Photos (non réglementaire)

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC
MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 18/19

g

CERTIFICAT DE COMPETENCE



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier N°709

Monsieur BRAUD Sébastien

Amiante sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Amiante Date d'effet : 12/01/2022 - Date d'expiration : 11/01/2029
DPE individuel Selon arrêté du 24 décembre 2021	Diagnostic de performances énergétiques Date d'effet : 15/03/2022 - Date d'expiration : 14/03/2029
Electricité Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat de l'installation intérieure électricité Date d'effet : 14/02/2022 - Date d'expiration : 13/02/2029
Gaz Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 14/02/2022 - Date d'expiration : 13/02/2029
Plomb sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 12/01/2022 - Date d'expiration : 11/01/2029
Termites métropole Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments Date d'effet : 14/02/2022 - Date d'expiration : 13/02/2029

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Édité le 13/03/2023, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 25, avenue Léonard de Vinci - Technoparc Européen - 33600 PESSAC
Salles d'examen : 71/73, rue Desourties - 75015 PARIS
Tél : 05 33 39 39 30 - Mail : contact@lcp-certification.fr - site : www.lcp-certification.fr
SAS au capital de 15 000€ - SIRET : 80914918000032 - RCS BORDEAUX - BO9 149 138 - Code APE : 7022 Z
Ety-687@ LE CERTIFICAT V011 du 14-12-2022



Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 – Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC
MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 19/19



ATTESTATION D'ASSURANCE



Mutuelle d'Assurance de la Ville de Thann
Siège Social : 10 rue de la République - 68100 THANN
N° de RCS : 33 33 12 12 12 - 3333333333
N° de SIRET : 33 33 12 12 12 - 3333333333
N° de SIREN : 33 33 12 12 12 - 3333333333

227 VOTRE COURTIER :
CABINET DIAGNOS
VILLAËYS OLIVIER
14 RUE DU MARECHAL DE LATTRE
DE TASSIGNY
67170 BRUMATH
N° Oras : 07031035
Contact@diagnos.fr

Page 5/11

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La société MAVIT atteste que l'entreprise
S.B DIAGNOSTICS SEBASTIEN BRAUD
CHEMIN DE LA TUILERIE 32290 AIGNAN
a souscrit un contrat d'assurance : POLICE n° 2011015
couvrant les conséquences générales et particulières de sa Responsabilité Civile Professionnelle suivant les
dispositions des conditions générales DGRCPDI 10.20 et particulières.
Montant des garanties réglementaires 300 000 € par sinistre et 500 000 € par an.

Diagnostic Amiante
- examen avant vente ou location
- Diagnostic Technique Amiante (DTA) dont ascenseur
Diagnostic Etat des Risques et Pollutions (ERP)
Diagnostic Etat de l'Installation Electrique dont télétravail
Diagnostic Etat de l'Installation Gaz
Diagnostic Etat Parasitaire (Ménage, Insectes Xylophages, Champignons)
Diagnostic Loi Boutin
Diagnostic Loi Carrez
Diagnostic Performance Energétique (DPE)
Diagnostic Plomb (CREP, DRIP, Avant travaux, Plomb dans l'eau)
Diagnostic Termites

Les garanties sont acquises à l'assuré sous réserve qu'il puisse justifier de toute l'expérience, qualification ou certification en vigueur, nécessaire à l'exercice de ses activités.
La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle vaut présomption simple d'assurance et ne peut notamment engager la Société d'Assurance en dehors des limites, clauses et conditions prévues au contrat auquel elle se réfère.

Elle est valable du 01/01/2023 au 31/12/2023 sous réserve du paiement de la cotisation.

Fait à Thann, le 02/01/2023

Pour la société

Le Directeur

L0119 - 13/12/2022

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 1/46

CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)

Décret 2006-474 du 25 avril 2006 – arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

L'auteur du constat précise si l'identification des revêtements contenant du plomb dans les immeubles d'habitation construits avant le 1^{er} janvier 1949 est réalisée :

- dans le cas de la vente d'un bien en application de l'article L. 1334-6 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, balcon, etc...);
- dans le cas de la mise en location de parties privatives en application de l'article L. 1334-7 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, balcon, etc...);
- dans le cas de travaux de nature à provoquer une altération substantielle des revêtements ou hors contexte de travaux, pour les parties communes en application de l'article L. 1334-8 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements des parties communes (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière, etc...).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP. Lorsque le constat porte sur des parties privatives, et lorsque le bien est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

N° de dossier :

NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date de visite : 13/09/2023

Date du rapport : 13/09/2023

Renseignements relatifs au bien

Propriétaire	Photo générale (le cas échéant)	Commanditaire
Nom - Prénom : Mme NAVARRE Adresse : 27 ROUTE DU GERS CP - Ville : 65230 CASTELNAU MAGNOAC Lieu d'intervention : LE VILLAGE 65230 SARIAC MAGNOAC		Nom - Prénom : Mme NAVARRE Adresse : 27 ROUTE DU GERS CP - Ville : 65230 CASTELNAU MAGNOAC Fonction:

Concerne	Nature de la mission	
<input checked="" type="checkbox"/> Parties privatives <input type="checkbox"/> Parties communes	<input checked="" type="checkbox"/> Avant vente <input type="checkbox"/> Avant location <input type="checkbox"/> Avant travaux	Présence d'enfant mineur de - de 6 ans : Non Occupation du logement : Vide

Matériel utilisé

Appareil à fluorescence X de marque	Date limite d'utilisation de la source	Nature du radionucléide	Activité à la date de chargement	N° Série	Date de chargement de la source radioactive	ASN n°	Nom de la personne compétente PCR
FONDIS XLp 300AW	31/08/2025	Cd-109	370MBq	6038	27/01/2022	022716	OSZUST JORDY

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 1 sur 46

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 2/46

Conclusion

**Lors de la présente mission, 374 unités de diagnostics ont été contrôlées.
Le jour de l'expertise, il n'a pas été repéré des unités de diagnostic, contenant du plomb au
dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesures ci-joint).**


	TOTAL	NON MESUREES	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
Nombre d'unités de diagnostic / Pourcentage associé	374/100%	27 / 7.2%	347 / 92.8%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%

« S'il existe au moins une unité de classe 1 ou 2 insérer la phrase suivante : « Le constat met en évidence la présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations supérieures ou égale aux seuils définis par les articles L 1334-7 et L 1334-8 du Code de la Santé Publique. Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leurs dégradations futures. »

« S'il existe au moins une unité de classe 3 insérer la phrase suivante : « Le constat met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures ou égale aux seuils définis par articles L 1334-7 et L 1334-8 du Code de la Santé Publique.

En application de l'article L 1334-9 du Code de la Santé Publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée. »

Désignation du diagnostiqueur

Nom - Prénom : Braud Sébastien N° certificat : N°709 VALIDITE 11/01/2029 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : LCP Certifications de personnes 23 Bis Rue Thomas Edison 33610 CANEJAN	Assurance : MAVIT N° : 2011015 Adresse : 78 FAUBOURG DES VOSGES CP - Ville : 68800 THANN	Signature de l'auteur du constat Braud Sébastien 
---	--	--

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 3/46

Sommaire

1. Synthèse des résultats	4
a. Classement des unités de diagnostic (cf tableau page 1)	4
b. Situations de risque de saturnisme infantile	4
c. Facteurs de dégradation du bâti	4
2. Mission	4
a. Objectif de la prestation	4
b. Références réglementaires	5
3. Description du ou des bâtiments	6
4. Le laboratoire d'analyse éventuel	8
5. Tableau récapitulatif des relevés	9
6. Commentaires sur les informations indiquées	35
a. Classement des unités de diagnostic	35
b. Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb	35
c. Définition des facteurs de dégradation du bâti	35
7. Signatures et informations diverses	37
8. Schémas	39
9. NOTICE D'INFORMATION	43
10. CERTIFICAT DE COMPETENCE	45
11. ATTESTATION D'ASSURANCE	46

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 4/46

1. Synthèse des résultats

Le jour de l'expertise, il n'a pas été repéré des unités de diagnostic, contenant du plomb au dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesures ci-joint).

a. Classement des unités de diagnostic (cf tableau page 1)

	TOTAL	NON MESUREES	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
Nombre d'unités de diagnostic / Pourcentage associé	374/100%	27 / 7.2%	347 / 92.8%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%

b. Situations de risque de saturnisme infantile

Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3		Non
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3		Non

c. Facteurs de dégradation du bâti

Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré		Non
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local		Non
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité.		Non

2. Mission

a. Objectif de la prestation

La prestation a pour objectif de réaliser le constat de risque d'exposition au plomb dont le propriétaire doit disposer lors de la vente du bien concerné.

Elle consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Lorsque le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le constat de risque d'exposition au plomb ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Pour les locaux annexes de l'habitation, seuls ceux qui sont destinés à un usage courant seront examinés.

Nota : Le présent rapport constitue une aide à l'évaluation du risque d'intoxication par le plomb des salariés. Ce dernier reprend la même méthodologie que le CREP (constat des risques d'exposition au plomb). Néanmoins, l'opérateur de repérage aura l'opportunité de repérer les zones homogènes et les matériaux bruts ne seront pas pris en compte dans le comptage des UD (Unités de diagnostic).

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 4 sur 46

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 5/46

b. Références réglementaires

- Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004,
- Décret n° 99-483 du 9 juin 1999 relatif aux mesures d'urgence contre le saturnisme prévu aux articles L.32-1 à L.32-4 du Code de la Santé Publique
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 (Article R 1334-11 du Code de la Santé Publique),
- Décret n°2010-1200 du 11 octobre 2010 pris pour l'application de l'article L 271-6 du code de la Construction et de l'Habitation,
- Articles L 1334-1 à L 1334- 12 du Code de la Santé Publique,
- Arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb, réalisés en application de l'article L. 1334-2 du code de la santé publique,
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du Code de la Santé Publique),
- Norme NF X46-030 : Diagnostic plomb – Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb.

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 6/46

3. Description du ou des batiments

DESCRIPTION DU SITE	
PROPRIETAIRE DU OU DES BATIMENTS	
Nom ou raison sociale	: Mme NAVARRE
Adresse	: 27 ROUTE DU GERS
Code Postal	: 65230
Ville	: CASTELNAU MAGNOAC
PERIMETRE DE LA PRESTATION	
Dans le cadre de cette mission, l'intervenant a examiné uniquement les bâtiments auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.	
Département	: HAUTES PYRENEES
Commune	: SARIAC MAGNOAC
Adresse	: LE VILLAGE
Code postal	: 65230
Information complémentaire	: Habitation (maisons individuelles) Maison avec dépendance
Référence cadastrale	: Non communiquée(s)
Lots de copropriété	: NC

LOCAUX VISITES
Entrée
Salle à manger
Cuisine
Dégagement
Salle de bains
Chambre 1
Local 1
Porche
Terrasse couverte
Palier
Chambre 2
Chambre 3
Grenier
Grenier 2
Etage porche
Etable
Annexe 1
Abri
Hangar
Poulailler
Grange

Diagnostiques : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 6 sur 46

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 7/46

Porcherie
Grange 2
Abri 2
Etage étable
Etage porcherie
Wc

Personne accompagnant l'opérateur lors de la visite

Mme NAVARRE

Locaux et ouvrages non visités, justifications

Aucune

Local(s)	Justification(s)	Préconisation(s)
Comble habitation	Aucun accès	Prévoir un accès pour investigation ultérieure

Commentaires

Aucun

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 8/46

4. Le laboratoire d'analyse éventuel

Laboratoire
Nom du laboratoire (nom du contact, adresse,...) : Sans objet

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 9/46



5. Tableau récapitulatif des relevés

N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm ²)	Mesure 2 (mg/cm ²)	Mesure 3 (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
1	Etalonnage						1.0						
2	Entrée		Sol		Carrelage		NM				-		
3	Entrée	A-B-C-D	Plinthe		Carrelage		NM				-		
4	Entrée		Plafond	Bois			0.0	0.0			0		
5	Entrée	A	Mur	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
6	Entrée	B	Mur	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
7	Entrée	C	Mur	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
8	Entrée	D	Mur	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
9	Entrée	A	Porte 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
10	Entrée	A	Porte Extérieur ¹	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
11	Entrée	A	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
12	Entrée	A	Porte Embrasure ¹	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
13	Entrée	A	Porte 2	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
14	Entrée	A	Porte Extérieur ²	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
15	Entrée	A	Porte 2 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 9 sur 46

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 10/46



N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
16	Entrée	A	Porte Embrasure ²	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
17	Entrée	D	Porte 3	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
18	Entrée	D	Porte Extérieur ³	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
19	Entrée	D	Porte 3 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
20	Entrée	D	Porte Embrasure ³		Peinture		NM				-		
21	Entrée	B	Porte 4	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
22	Entrée	B	Porte Extérieur ⁴	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
23	Entrée	B	Porte 4 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
24	Entrée	B	Porte Embrasure ⁴		Peinture		NM				-		
25	Entrée	C	Porte 5	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
26	Entrée	C	Porte Extérieur ⁵	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
27	Entrée	C	Porte 5 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
28	Entrée	C	Porte Embrasure ⁵	Bois			0.0	0.0			0		
29	Salle à manger		Sol		Carrelage		NM				-		
30	Salle à manger	A-B-C-D	Plinthe		Peinture		NM				-		
31	Salle à manger		Plafond	Bois			0.0	0.0			0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 10 sur 46

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 11/46



N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
32	Salle à manger	A	Mur	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
33	Salle à manger	B	Mur	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
34	Salle à manger	C	Mur	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
35	Salle à manger	D	Mur	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
36	Salle à manger	B	Fenêtre 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
37	Salle à manger	B	Fenêtre Extérieur 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
38	Salle à manger	B	Fenêtre Bâti 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
39	Salle à manger	B	Fenêtre Embrasure 1	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
40	Salle à manger	B	Fenêtre Allège 1	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
41	Salle à manger	B	Fenêtre Volets 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
42	Salle à manger	C	Fenêtre 2	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
43	Salle à manger	C	Fenêtre Extérieur 2	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
44	Salle à manger	C	Fenêtre Bâti 2	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
45	Salle à manger	C	Fenêtre Embrasure 2	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 11 sur 46

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 12/46



N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
46	Salle à manger	C	Fenêtre Allège 2	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
47	Salle à manger	C	Fenêtre Volets 2	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
48	Salle à manger	D	Porte 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
49	Salle à manger	D	Porte Extérieur 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
50	Salle à manger	D	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
51	Salle à manger	D	Porte Embrasure 1	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
52	Cuisine		Sol		Carrelage		NM				-		
53	Cuisine	A-B-C-D	Plinthe		Carrelage		NM				-		
54	Cuisine		Plafond	Bois			0.0	0.0			0		
55	Cuisine	A	Mur		Carrelage Enduit		NM				-		
56	Cuisine	B	Mur	Pierre	Enduit		0.0	0.0			0		
57	Cuisine	C	Mur		Carrelage Enduit		NM				-		
58	Cuisine	D	Mur	Pierre			0.0	0.0			0		
59	Cuisine	B	Fenêtre 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
60	Cuisine	B	Fenêtre Extérieur 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 12 sur 46

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 13/46



N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
61	Cuisine	B	Fenêtre Bâti 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
62	Cuisine	B	Fenêtre Embrasure 1	Pierre	Enduit		0.0	0.0			0		
63	Cuisine	B	Fenêtre Allège 1	Pierre	Enduit		0.0	0.0			0		
64	Cuisine	B	Fenêtre Volets 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
65	Cuisine	C	Fenêtre 2	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
66	Cuisine	C	Fenêtre Exterieur 2	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
67	Cuisine	C	Fenêtre Bâti 2	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
68	Cuisine	C	Fenêtre Embrasure 2	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
69	Cuisine	C	Fenêtre Allège 2	Enduit	Carrelage		0.0	0.0			0		
70	Cuisine	A	Porte 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
71	Cuisine	A	Porte Exterieur 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
72	Cuisine	A	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
73	Cuisine	A	Porte Embrasure 1	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
74	Dégagement		Sol		Carrelage		NM				-		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 13 sur 46

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 14/46



N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
75	Dégagement	A-B-C-D	Plinthe		Carrelage		NM				-		
76	Dégagement		Plafond	Bois			0.0	0.0			0		
77	Dégagement	A	Mur		Enduit		NM				-		
78	Dégagement	B	Mur		Enduit		NM				-		
79	Dégagement	C	Mur	Pierre	Enduit		0.0	0.0			0		
80	Dégagement	D	Mur	Pierre	Enduit		0.0	0.0			0		
81	Dégagement	C	Porte 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
82	Dégagement	C	Porte Exterieur ¹	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
83	Dégagement	C	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
84	Dégagement	C	Porte Embrasure ¹	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
85	Salle de bains		Sol		Carrelage		NM				-		
86	Salle de bains		Plafond	Bois			0.0	0.0			0		
87	Salle de bains	A	Mur		Carrelage Peinture		NM				-		
88	Salle de bains	B	Mur		Carrelage Peinture		NM				-		
89	Salle de bains	C	Mur		Carrelage Peinture		NM				-		
90	Salle de bains	D	Mur		Carrelage Peinture		NM				-		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 14 sur 46

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 15/46



N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm ²)	Mesure 2 (mg/cm ²)	Mesure 3 (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
91	Salle de bains	A	Porte 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
92	Salle de bains	A	Porte Exterieur ¹	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
93	Salle de bains	A	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
94	Salle de bains	A	Porte Embrasure ¹	Enduit	Carrelage		0.0	0.0			0		
95	Chambre 1		Sol		Parquet bois		NM				-		
96	Chambre 1	A-B-C-D	Plinthe	Bois			0.0	0.0			0		
97	Chambre 1		Plafond	Bois			0.0	0.0			0		
98	Chambre 1	A	Mur	Enduit	Papier peint		0.0	0.0			0		
99	Chambre 1	B	Mur	Enduit	Papier peint		0.0	0.0			0		
100	Chambre 1	C	Mur	Enduit	Papier peint		0.0	0.0			0		
101	Chambre 1	D	Mur	Enduit	Papier peint		0.0	0.0			0		
102	Chambre 1	E	Mur	Enduit	Papier peint		0.0	0.0			0		
103	Chambre 1	F	Mur	Enduit	Papier peint		0.0	0.0			0		
104	Chambre 1	F	Fenêtre 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
105	Chambre 1	F	Fenêtre Exterieur ¹	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
106	Chambre 1	F	Fenêtre Bâti ¹	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
107	Chambre 1	F	Fenêtre Embrasure ¹	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 15 sur 46

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 16/46



N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
108	Chambre 1	F	Fenêtre Allège 1	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
109	Chambre 1	F	Fenêtre Volets 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
110	Chambre 1	E	Fenêtre 2	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
111	Chambre 1	E	Fenêtre Extérieur 2	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
112	Chambre 1	E	Fenêtre Bâti 2	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
113	Chambre 1	E	Fenêtre Embrasure 2	Enduit	Papier peint		0.0	0.0			0		
114	Chambre 1	E	Fenêtre Allège 2	Enduit	Papier peint		0.0	0.0			0		
115	Chambre 1	E	Fenêtre Volets 2	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
116	Chambre 1	A	Porte 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
117	Chambre 1	A	Porte Extérieur 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
118	Chambre 1	A	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
119	Chambre 1	A	Porte Embrasure 1	Enduit	Papier peint		0.0	0.0			0		
120	Chambre 1	D	Porte 2	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
121	Chambre 1	D	Porte Extérieur 2	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 16 sur 46

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 17/46



N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
122	Chambre 1	D	Porte 2 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
123	Chambre 1	D	Porte Embrasure 2	Enduit	Papier peint		0.0	0.0			0		
124	Local 1		Sol	Béton			0.0	0.0			0		
125	Local 1		Plafond	Bois			0.0	0.0			0		
126	Local 1	A	Mur	Pierre	Enduit		0.0	0.0			0		
127	Local 1	B	Mur	Pierre	Enduit		0.0	0.0			0		
128	Local 1	C	Mur	Pierre	Enduit		0.0	0.0			0		
129	Local 1	D	Mur	Pierre	Enduit		0.0	0.0			0		
130	Local 1	D	Porte 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
131	Local 1	D	Porte Exterieur 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
132	Local 1	D	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
133	Local 1	D	Porte Embrasure 1	Pierre	Enduit		0.0	0.0			0		
134	Local 1	C	Porte 2	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
135	Local 1	C	Porte Exterieur 2	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
136	Local 1	C	Porte 2 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
137	Local 1	C	Porte Embrasure 2	Pierre	Enduit		0.0	0.0			0		
138	Local 1	C	Porte 3	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 17 sur 46

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 18/46



N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
139	Local 1	C	Porte Exterieur ³	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
140	Local 1	C	Porte 3 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
141	Local 1	C	Porte Embrasure ³	Pierre	Enduit		0.0	0.0			0		
142	Porche		Sol	Pierre			0.0	0.0			0		
143	Porche		Plafond	Bois			0.0	0.0			0		
144	Porche	A	Mur	Pierre			0.0	0.0			0		
145	Porche	B	Mur	Pierre			0.0	0.0			0		
146	Porche	C	Mur	Pierre			0.0	0.0			0		
147	Porche	D	Mur	Pierre			0.0	0.0			0		
148	Porche	D	Fenêtre 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
149	Porche	D	Fenêtre Exterieur ¹	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
150	Porche	D	Fenêtre Bâti ¹	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
151	Porche	D	Fenêtre Embrasure ¹	Pierre			0.0	0.0			0		
152	Porche	D	Fenêtre Allège ¹	Pierre			0.0	0.0			0		
153	Terrasse couverte		Sol	Béton			0.0	0.0			0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 18 sur 46

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 19/46



N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
154	Terrasse couverte	A	Mur	Pierre			0.0	0.0			0		
155	Terrasse couverte	B	Mur	Pierre			0.0	0.0			0		
156	Terrasse couverte	C	Mur	Pierre			0.0	0.0			0		
157	Terrasse couverte		Plafond	Bois	Tuiles		0.0	0.0			0		
158	Palier		Sol		Parquet bois		NM				-		
159	Palier	A-B-C-D	Plinthe	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
160	Palier		Plafond	Bois			0.0	0.0			0		
161	Palier	A	Mur	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
162	Palier	B	Mur	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
163	Palier	C	Mur	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
164	Palier	D	Mur	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
165	Palier	C	Fenêtre 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
166	Palier	C	Fenêtre Extérieur 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
167	Palier	C	Fenêtre Bâti 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
168	Palier	C	Fenêtre Embrasure 1	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 19 sur 46

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 20/46



N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
169	Palier	C	Fenêtre Allège 1	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
170	Palier	C	Fenêtre Volets 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
171	Palier	D	Porte 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
172	Palier	D	Porte Exterieur 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
173	Palier	D	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
174	Palier	D	Porte Embrasure 1		Peinture		NM				-		
175	Palier	B	Porte 2	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
176	Palier	B	Porte Exterieur 2	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
177	Palier	B	Porte 2 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
178	Palier	B	Porte Embrasure 2		Peinture		NM				-		
179	Chambre 2		Sol		Parquet bois		NM				-		
180	Chambre 2	A-B-C-D	Plinthe	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
181	Chambre 2		Plafond	Bois			0.0	0.0			0		
182	Chambre 2	A	Mur	Enduit	Papier peint		0.0	0.0			0		
183	Chambre 2	B	Mur	Enduit	Papier peint		0.0	0.0			0		
184	Chambre 2	C	Mur	Enduit	Papier peint		0.0	0.0			0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 20 sur 46

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 21/46



N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
185	Chambre 2	D	Mur	Enduit	Papier peint		0.0	0.0			0		
186	Chambre 2	D	Fenêtre 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
187	Chambre 2	D	Fenêtre Exterieur 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
188	Chambre 2	D	Fenêtre Bâti 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
189	Chambre 2	D	Fenêtre Embrasure 1	Enduit	Papier peint		0.0	0.0			0		
190	Chambre 2	D	Fenêtre Allège 1	Enduit	Papier peint		0.0	0.0			0		
191	Chambre 2	D	Fenêtre Volets 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
192	Chambre 2	C	Fenêtre 2	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
193	Chambre 2	C	Fenêtre Exterieur 2	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
194	Chambre 2	C	Fenêtre Bâti 2	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
195	Chambre 2	C	Fenêtre Embrasure 2	Enduit	Papier peint		0.0	0.0			0		
196	Chambre 2	C	Fenêtre Allège 2	Enduit	Papier peint		0.0	0.0			0		
197	Chambre 2	C	Fenêtre Volets 2	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
198	Chambre 2	A	Porte 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 21 sur 46

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 22/46



N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
199	Chambre 2	A	Porte Exterieur 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
200	Chambre 2	A	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
201	Chambre 2	A	Porte Embrasure 1	Enduit	Papier peint		0.0	0.0			0		
202	Chambre 3		Sol		Parquet bois		NM				-		
203	Chambre 3	A-B-C-D	Plinthe	Bois			0.0	0.0			0		
204	Chambre 3		Plafond	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
205	Chambre 3	A	Mur	Enduit	Papier peint		0.0	0.0			0		
206	Chambre 3	B	Mur	Enduit	Papier peint		0.0	0.0			0		
207	Chambre 3	C	Mur	Enduit	Papier peint		0.0	0.0			0		
208	Chambre 3	D	Mur	Enduit	Papier peint		0.0	0.0			0		
209	Chambre 3	D	Fenêtre 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
210	Chambre 3	D	Fenêtre Exterieur 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
211	Chambre 3	D	Fenêtre Bâti 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
212	Chambre 3	D	Fenêtre Embrasure 1	Enduit	Papier peint		0.0	0.0			0		
213	Chambre 3	D	Fenêtre Allège 1	Enduit	Papier peint		0.0	0.0			0		
214	Chambre 3	D	Fenêtre Volets 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 22 sur 46

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 23/46



N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
215	Chambre 3	C	Fenêtre 2	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
216	Chambre 3	C	Fenêtre Extérieur 2	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
217	Chambre 3	C	Fenêtre Bâti 2	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
218	Chambre 3	C	Fenêtre Embrasure 2	Enduit	Papier peint		0.0	0.0			0		
219	Chambre 3	C	Fenêtre Allège 2	Enduit	Papier peint		0.0	0.0			0		
220	Chambre 3	C	Fenêtre Volets 2	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
221	Chambre 3	A	Porte 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
222	Chambre 3	A	Porte Extérieur 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
223	Chambre 3	A	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
224	Chambre 3	A	Porte Embrasure 1	Enduit	Papier peint		0.0	0.0			0		
225	Grenier		Sol	Bois			0.0	0.0			0		
226	Grenier		Plafond	Bois	Tuiles		0.0	0.0			0		
227	Grenier	A	Mur	Pierre	Enduit		0.0	0.0			0		
228	Grenier	B	Mur	Pierre	Enduit		0.0	0.0			0		
229	Grenier	C	Mur	Pierre	Enduit		0.0	0.0			0		
230	Grenier	D	Mur	Pierre	Enduit		0.0	0.0			0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 23 sur 46

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 24/46



N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
231	Grenier	D	Fenêtre 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
232	Grenier	D	Fenêtre Extérieur 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
233	Grenier	D	Fenêtre Bâti 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
234	Grenier	D	Fenêtre Embrasure 1	Enduit			0.0	0.0			0		
235	Grenier	D	Fenêtre Allège 1	Bois			0.0	0.0			0		
236	Grenier	D	Fenêtre Volets 1	Bois			0.0	0.0			0		
237	Grenier	B	Porte 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
238	Grenier	B	Porte Extérieur 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
239	Grenier	B	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
240	Grenier	B	Porte Embrasure 1	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
241	Grenier 2		Sol	Bois			0.0	0.0			0		
242	Grenier 2		Plafond	Bois	Tuiles		0.0	0.0			0		
243	Grenier 2	A	Mur	Pierre	Enduit		0.0	0.0			0		
244	Grenier 2	B	Mur	Pierre	Enduit		0.0	0.0			0		
245	Grenier 2	C	Mur	Pierre	Enduit		0.0	0.0			0		
246	Grenier 2	D	Mur	Pierre	Enduit		0.0	0.0			0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 24 sur 46

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 25/46



N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
247	Grenier 2	C	Fenêtre 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
248	Grenier 2	C	Fenêtre Extérieur 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
249	Grenier 2	C	Fenêtre Bâti 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
250	Grenier 2	C	Fenêtre Embrasure 1	Enduit			0.0	0.0			0		
251	Grenier 2	C	Fenêtre Allège 1	Bois			0.0	0.0			0		
252	Grenier 2	C	Fenêtre Volets 1	Bois			0.0	0.0			0		
253	Grenier 2	A	Porte 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
254	Grenier 2	A	Porte Extérieur 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
255	Grenier 2	A	Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
256	Grenier 2	A	Porte Embrasure 1	Enduit	Peinture		0.0	0.0			0		
257	Etage porche		Sol		Carrelage		NM				-		
258	Etage porche		Plafond	Platre	Peinture		0.0	0.0			0		
259	Etage porche	A	Mur	Pierre	Enduit		0.0	0.0			0		
260	Etage porche	B	Mur	Bloc béton creux	Enduit		0.0	0.0			0		
261	Etage porche	C	Mur	Bloc béton creux Brique	Enduit		0.0	0.0			0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 25 sur 46

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 26/46



N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
262	Etage porche	D	Mur	Bois			0.0	0.0			0		
263	Etable		Sol	Béton			0.0	0.0			0		
264	Etable		Plafond	Bois			0.0	0.0			0		
265	Etable	A	Mur	Pierre			0.0	0.0			0		
266	Etable	B	Mur	Pierre			0.0	0.0			0		
267	Etable	C	Mur	Pierre			0.0	0.0			0		
268	Etable	D	Mur	Pierre			0.0	0.0			0		
269	Etable		Fenêtre Bâti 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
270	Etable		Fenêtre Embrasure 1	Pierre	Enduit		0.0	0.0			0		
271	Etable		Fenêtre Allège 1	Pierre			0.0	0.0			0		
272	Etable		Fenêtre Volets 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
273	Etable		Porte 1	Bois			0.0	0.0			0		
274	Etable		Porte Extérieur 1	Bois			0.0	0.0			0		
275	Etable		Porte 1 Bâti	Bois			0.0	0.0			0		
276	Etable		Porte Embrasure 1	Pierre			0.0	0.0			0		
277	Etable		Porte 2	Bois			0.0	0.0			0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 26 sur 46

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 27/46



N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm ²)	Mesure 2 (mg/cm ²)	Mesure 3 (mg/cm ²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
278	Etable		Porte Exterieur 2	Bois			0.0	0.0			0		
279	Etable		Porte 2 Bâti	Bois			0.0	0.0			0		
280	Etable		Porte Embrasure 2	Pierre			0.0	0.0			0		
281	Etable		Porte 3	Bois			0.0	0.0			0		
282	Etable		Porte Exterieur 3	Bois			0.0	0.0			0		
283	Etable		Porte 3 Bâti	Bois			0.0	0.0			0		
284	Etable		Porte Embrasure 3	Pierre			0.0	0.0			0		
285	Etable		Porte 4	Bois			0.0	0.0			0		
286	Etable		Porte Exterieur 4	Bois			0.0	0.0			0		
287	Etable		Porte 4 Bâti	Bois			0.0	0.0			0		
288	Etable		Porte Embrasure 4	Pierre			0.0	0.0			0		
289	Annexe 1		Sol	Béton			0.0	0.0			0		
290	Annexe 1		Plafond	Bois			0.0	0.0			0		
291	Annexe 1	A	Mur	Pierre	Enduit		0.0	0.0			0		
292	Annexe 1	B	Mur	Pierre	Enduit		0.0	0.0			0		
293	Annexe 1	C	Mur	Pierre	Enduit		0.0	0.0			0		

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 28/46



N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
294	Annexe 1	D	Mur	Pierre	Enduit		0.0	0.0			0		
295	Annexe 1		Porte 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
296	Annexe 1		Porte Exterieur ¹	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
297	Annexe 1		Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
298	Annexe 1		Porte Embrasure ¹	Bois			0.0	0.0			0		
299	Abri		Sol	Terre			0.0	0.0			0		
300	Abri		Plafond	Bois	Toles ondulées		0.0	0.0			0		
301	Abri	A	Mur	Bois			0.0	0.0			0		
302	Abri	B	Mur	Bois			0.0	0.0			0		
303	Abri	C	Mur	Bloc béton creux			0.0	0.0			0		
304	Abri	D	Mur	Pierre			0.0	0.0			0		
305	Hangar		Sol	Terre			0.0	0.0			0		
306	Hangar		Plafond	Métal	Plaques ondulées		0.0	0.0			0		
307	Hangar	A	Mur	Poteaux Métal			0.0	0.0			0		
308	Hangar	B	Mur	Poteaux Métal et toles ondulées			0.0	0.0			0		
309	Hangar	C	Mur	Bloc béton creux et toles ondulées			0.0	0.0			0		
310	Hangar	D	Mur	Bloc béton creux			0.0	0.0			0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 28 sur 46

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 29/46



N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
311	Poulailler		Sol	Béton			0.0	0.0			0		
312	Poulailler		Plafond	Bois	Toles ondulées		0.0	0.0			0		
313	Poulailler	A	Mur	Bloc béton creux			0.0	0.0			0		
314	Poulailler	B	Mur	Bloc béton creux			0.0	0.0			0		
315	Poulailler	C	Mur	Bloc béton creux			0.0	0.0			0		
316	Poulailler	D	Mur	Bloc béton creux			0.0	0.0			0		
317	Poulailler		Porte 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
318	Poulailler		Porte Exterieur 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
319	Poulailler		Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
320	Poulailler		Porte Embrasure 1	Blocs creux béton			0.0	0.0			0		
321	Poulailler		Porte 2	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
322	Poulailler		Porte Exterieur 2	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
323	Poulailler		Porte 2 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
324	Poulailler		Porte Embrasure 2	Blocs creux béton			0.0	0.0			0		
325	Grange		Sol	Terre			0.0	0.0			0		
326	Grange		Plafond	Bois	Tuiles		0.0	0.0			0		
327	Grange	A	Mur	Ouverture			0.0	0.0			0		
328	Grange	B	Mur	Bloc béton creux			0.0	0.0			0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 29 sur 46

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 30/46



N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
329	Grange	C	Mur	Bois			0.0	0.0			0		
330	Grange	D	Mur	Bois Pierre			0.0	0.0			0		
331	Porcherie		Sol	Béton			0.0	0.0			0		
332	Porcherie		Plafond	Bois			0.0	0.0			0		
333	Porcherie	A	Mur	Pierre			0.0	0.0			0		
334	Porcherie	B	Mur	Pierre			0.0	0.0			0		
335	Porcherie	C	Mur	Pierre			0.0	0.0			0		
336	Porcherie	D	Mur	Pierre			0.0	0.0			0		
337	Porcherie		5 Portes	Bois			0.0	0.0			0		
338	Grange 2		Sol	Terre			0.0	0.0			0		
339	Grange 2		Plafond	Bois	Toles ondulées		0.0	0.0			0		
340	Grange 2	A	Mur	Ouverture			0.0	0.0			0		
341	Grange 2	B	Mur	Pierre			0.0	0.0			0		
342	Grange 2	C	Mur	Bois			0.0	0.0			0		
343	Grange 2	D	Mur	Bois			0.0	0.0			0		
344	Abri 2		Sol	Terre			0.0	0.0			0		
345	Abri 2		Plafond	Bois	Toles ondulées		0.0	0.0			0		
346	Abri 2	A	Mur	Bois			0.0	0.0			0		
347	Abri 2	B	Mur	Bois et toles ondulées			0.0	0.0			0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 30 sur 46

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 31/46



N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
348	Abri 2	C	Mur	Bois et toles ondulées			0.0	0.0			0		
349	Abri 2	D	Mur	Bois			0.0	0.0			0		
350	Abri 2		Porte 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
351	Abri 2		Porte Exterieur ¹	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
352	Abri 2		Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
353	Abri 2		Porte Embrasure ¹	Bois			0.0	0.0			0		
354	Etage étable		Sol	Bois			0.0	0.0			0		
355	Etage étable		Plafond	Bois	Tuiles		0.0	0.0			0		
356	Etage étable	A	Mur	Ouverture			0.0	0.0			0		
357	Etage étable	B	Mur	Bois			0.0	0.0			0		
358	Etage étable	C	Mur	Pierre			0.0	0.0			0		
359	Etage étable	D	Mur	Pierre			0.0	0.0			0		
360	Etage porcherie		Sol	Bois			0.0	0.0			0		
361	Etage porcherie		Plafond	Bois	Tuiles		0.0	0.0			0		
362	Etage porcherie	A	Mur	Bois			0.0	0.0			0		
363	Etage porcherie	B	Mur	Pierre			0.0	0.0			0		

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 31 sur 46

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 32/46



N°	Pièces	Zone	Unité de diagnostic ou élément	Substrat	Revêtement apparent	Etat de conservation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Obs.
364	Etage porcherie	C	Mur	Pierre			0.0	0.0			0		
365	Etage porcherie	D	Mur	Pierre			0.0	0.0			0		
366	Wc		Sol		Carrelage		NM				-		
367	Wc		Plafond	Platre	Peinture		0.0	0.0			0		
368	Wc	A	Mur	Placoplâtre	Papier peint		0.0	0.0			0		
369	Wc	B	Mur	Placoplâtre	Papier peint		0.0	0.0			0		
370	Wc	C	Mur	Placoplâtre	Papier peint		0.0	0.0			0		
371	Wc	D	Mur	Placoplâtre	Papier peint		0.0	0.0			0		
372	Wc		Porte 1	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
373	Wc		Porte Exterieur ¹	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
374	Wc		Porte 1 Bâti	Bois	Peinture		0.0	0.0			0		
375	Wc		Porte Embrasure ¹	Placoplâtre	Papier peint		0.0	0.0			0		
376	Etalonnage						1.0						
377	Etalonnage						1.0						

* Facteurs de dégradation du bâti :

- 1 : Le plancher ou le plafond menace de s'effondrer ou en tout ou partie effondré
- 2 : Des traces importantes de coulures, de ruissellement ou d'écoulement d'eau ont été repérées
- 3 : Des traces de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité ont été repéré

Tableau de classement des pièces du bâti

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.
S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52
Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes
Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 32 sur 46

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 33/46



Pièce	UD Classe 0	UD Classe 1	UD Classe 2	UD Classe 3	Non Mesuré
Entrée	23 / 85.2%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	4 / 14.8%
Salle à manger	21 / 91.3%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	2 / 8.7%
Cuisine	18 / 81.8%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	4 / 18.2%
Dégagement	7 / 63.6%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	4 / 36.4%
Salle de bains	5 / 50.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	5 / 50.0%
Chambre 1	28 / 96.6%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	1 / 3.4%
Local 1	18 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Porche	11 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Terrasse couverte	5 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Palier	18 / 85.7%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	3 / 14.3%
Chambre 2	22 / 95.7%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	1 / 4.3%
Chambre 3	22 / 95.7%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	1 / 4.3%
Grenier	16 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Grenier 2	16 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Etage porche	5 / 83.3%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	1 / 16.7%

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 34/46



Etable	26 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Annexe 1	10 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Abri	6 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Hangar	6 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Poulailler	14 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Grange	6 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Porcherie	7 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Grange 2	6 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Abri 2	10 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Etage étable	6 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Etage porcherie	6 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Wc	9 / 90.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	1 / 10.0%

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 35/46

6. Commentaires sur les informations indiquées

a. Classement des unités de diagnostic

Le classement de chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement en fonction de la concentration en plomb et de la nature des dégradations est établi conformément au tableau suivant :

CONCENTRATION EN PLOMB	TYPE DE DEGRADATION	CLASSEMENT
< SEUILS		0
> SEUILS	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

Légende :

- 1 et 2 - Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements afin d'éviter leur dégradation future.
- 3 - Le propriétaire doit :
 - Procéder aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants.
 - Communiquer le constat aux occupants de l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné et à toute personne physique ou morale appelée à faire des travaux dans cet immeuble ou partie d'immeuble. Cette communication consiste à transmettre une copie complète du constat, annexes comprises.

b. Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb

L'état de conservation des revêtements contenant du plomb est décrit par la nature des dégradations observées. Pour décrire l'état de conservation d'un revêtement contenant du plomb, l'auteur du constat a le choix entre les 4 catégories suivantes :

- **Non visible** : si le revêtement contenant du plomb (peinture par exemple) est manifestement situé en dessous d'un revêtement sans plomb (papier peint par exemple), la description de l'état de conservation de cette peinture peut ne pas être possible ;
- **Non dégradé**
- **Etat d'usage**, c'est à dire présence de dégradations d'usage couramment rencontrées dans un bien régulièrement entretenu (usure par friction, traces de chocs, micro fissures...) : ces dégradations ne génèrent pas spontanément des poussières ou des écailles ;
- **Dégradé**, c'est à dire présence de dégradations caractéristiques d'un défaut d'entretien ou de désordres liés au bâti, qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles (pulvérulence, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes).

c. Définition des facteurs de dégradation du bâti

	LEGENDE
Présence d'au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	1

Diagnostiques : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 35 sur 46

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 36/46

Présence de traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	2
Présence de plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses tâches d'humidité	3

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 37/46

7. Signatures et informations diverses

Je soussigné, Braud Sébastien, déclare ce jour détenir la certification de compétence délivrée par LCP Certifications de personnes pour la spécialité : CREP PLOMB.
Cette information est vérifiable auprès de : LCP Certifications de personnes

Je soussigné, Braud Sébastien, diagnostiqueur pour l'entreprise S.B Diagnostics dont le siège social est situé à AIGNAN.

Atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271.6 du code de la construction et de l'habitation. J'atteste également disposer des moyens en matériel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier. Je joins en fin de rapport mes états de compétences par la certification et mon attestation d'assurance.

Transmission du constat à l'A.R.S. : Une copie du CREP est transmise sous 5 jours à l'Agence Régionale de la Santé du département d'implantation du bien expertisé si au moins un facteur de dégradation du bâti est relevé (en application de l'article R. 1334-10 du code de la santé publique), l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement.

Intervenant : Braud Sébastien

Fait à : AIGNAN

Le : 20/09/2023

Signature :

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Validité du rapport

Durée de validité : 1 an à compter de la date de visite, soit jusqu'au Pas de durée de validité

Conformément à l'article R 271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, la validité du présent rapport est limitée à moins de 1 an (sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article L 271-5) par rapport à la date de promesse de vente ou à la date de l'acte authentique de vente de tout ou partie de l'immeuble bâti objet du présent rapport ; la date d'établissement du rapport étant prise en référence.

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 37 sur 46

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 38/46

Pièces jointes :

- Néant

S.B Diagnostics

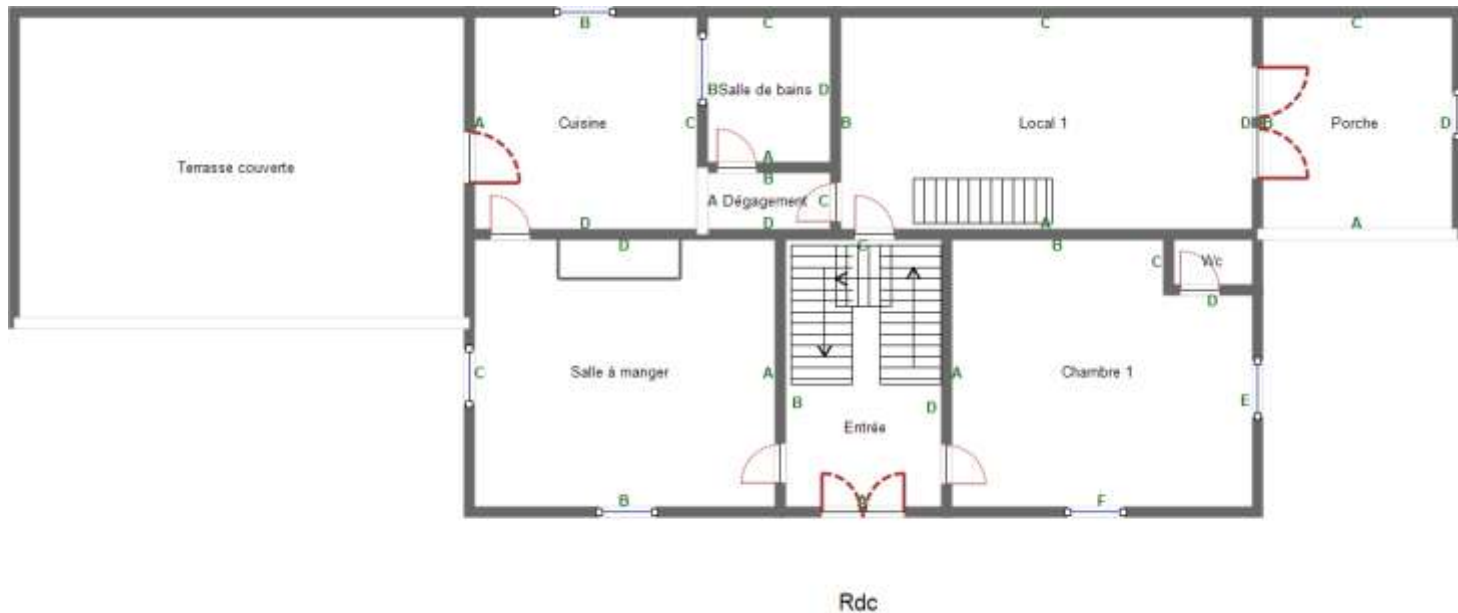
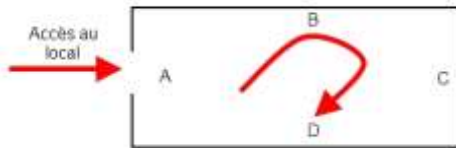


Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 39/46

8. Schémas



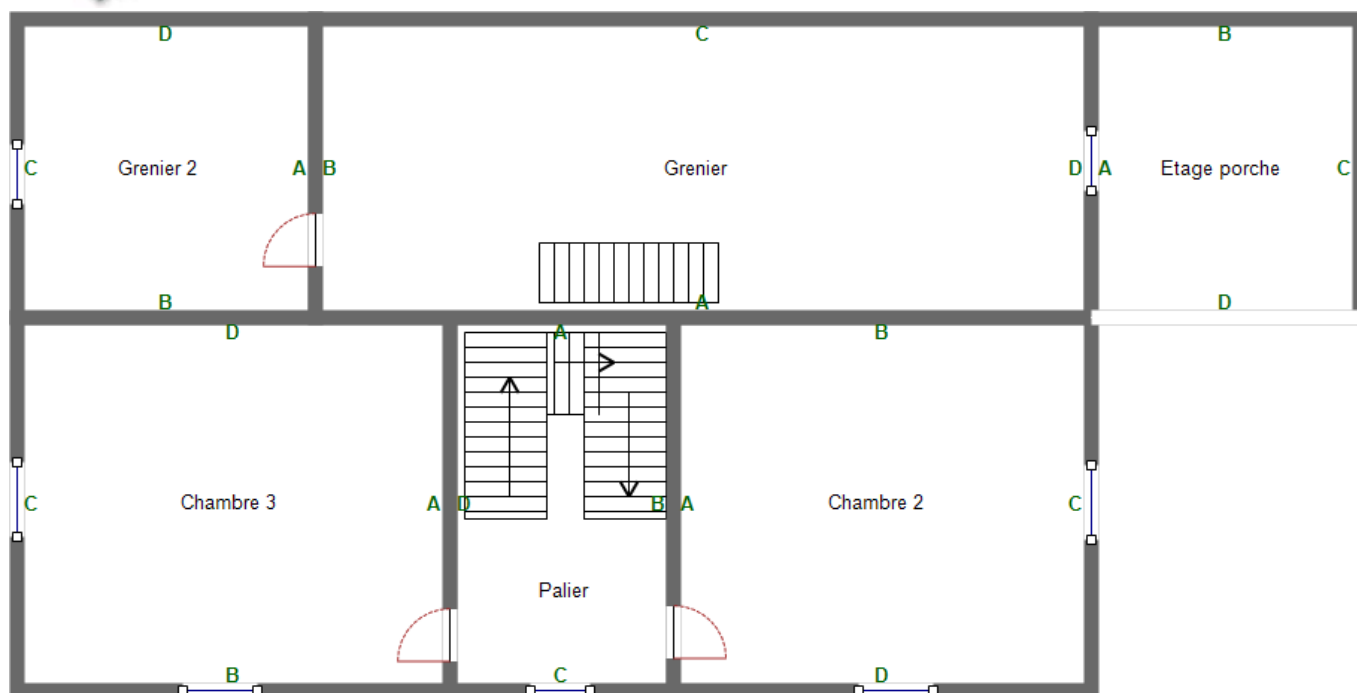
S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 40/46



Etage

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 40 sur 46

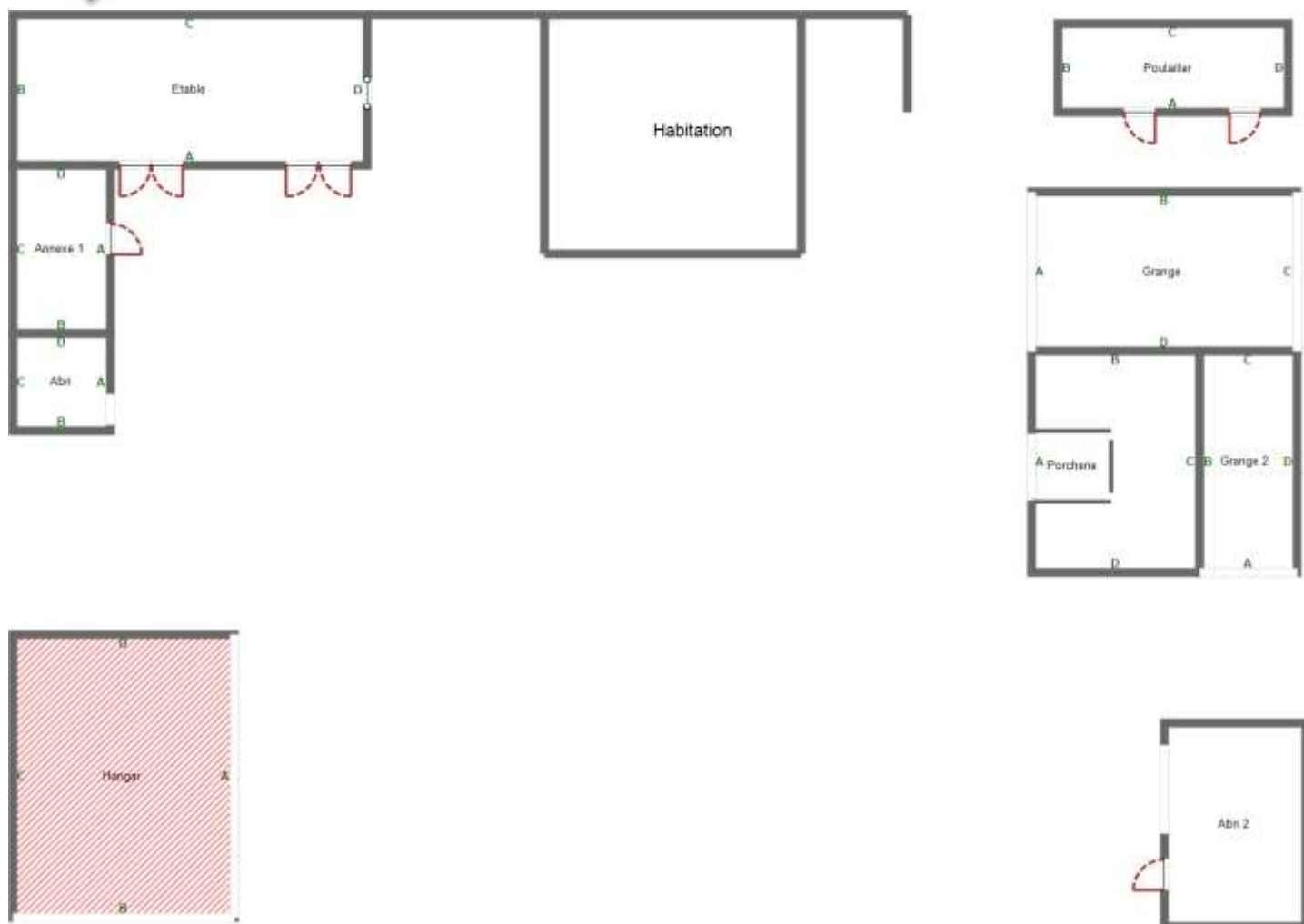
S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 41/46



S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 42/46



S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 43/46

9. NOTICE D'INFORMATION

Annexe II de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Cette note fait partie intégrante du rapport auquel elle est jointe

Si le logement que vous vendez, achetez, ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risques d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelé saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écaillés et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écaillés de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégagant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchés.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveiller l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : NAVARRE SARIAC MAGNOAC - Page 43 sur 46

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 44/46

- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites INTERNET des ministères chargés de la santé et du logement.

S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC
Date : 20/09/2023
Page : 45/46

10. CERTIFICAT DE COMPETENCE



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier
N°709

Monsieur BRAUD Sébastien

Amiante sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Amiante Date d'effet : 12/03/2022 - Date d'expiration : 11/01/2029
DPE individuel Selon arrêté du 24 décembre 2021	Diagnostic de performances énergétiques Date d'effet : 15/03/2022 - Date d'expiration : 14/03/2029
Electricité Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat de l'installation intérieure électricité Date d'effet : 14/02/2022 - Date d'expiration : 13/02/2029
Gaz Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 14/02/2022 - Date d'expiration : 13/02/2029
Plomb sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 12/01/2022 - Date d'expiration : 11/01/2029
Termites métropole Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments Date d'effet : 14/02/2022 - Date d'expiration : 13/02/2029

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 13/03/2023, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 25, avenue Léonard de Vinci - Technoparc Europort - 33600 PESSAC
Salles d'exams : 71/73, rue Desnoyettes - 75015 PARIS
Tél : 06 21 89 39 30 - Mail : contact@lcp-certification.fr - site : www.lcp-certification.fr
SAS au capital de 15 000€ - SIRET : 80914919800051 - RCS BORDEAUX - 809 149 198 - Code APE : 7022 Z
En487@ LE CERTIFICAT VOUS LE 16-12-2022



S.B Diagnostics



Rapport n° : NAVARRE SARIAC MAGNOAC

Date : 20/09/2023

Page : 46/46

11. ATTESTATION D'ASSURANCE



Mutuelle d'Assurance de la Ville de Thann
Société d'Assurance Mutuelle à capital variable
4 Rue de la Tuilerie 68100 THANN - www.mav.it
Tél : 03 83 37 19 10 - contact@mav.it
Entreprise régie par le code des Assurances
Assurance de personnes de responsabilité civile et de dommages

227 **VOTRE COURTIER :**
CABINET DIAGNOS
VILLAEYS OLIVIER
14 RUE DU MARECHAL DE LATTRE
DE TASSIGNY
67170 BRUMATH
N° Orias : 07031035
Contact@diagnos.fr

Page 1/1

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La société MAVIT atteste que l'entreprise
S.B DIAGNOSTICS SEBASTIEN BRAUD
CHEMIN DE LA TUILERIE 32290 AIGNAN
a souscrit un contrat d'assurance : POLICE n° 2011015
couvrant les conséquences générales et particulières de sa Responsabilité Civile Professionnelle suivant les
dispositions des conditions générales DGRCPDI 10.20 et particulières.
Montant des garanties réglementaires 300 000 € par sinistre et 500 000 € par an.

Diagnostic Amiante
- examen avant vente ou location
- Diagnostic Technique Amiante (DTA) dont ascenseur
Diagnostic Etat des Risques et Pollutions (ERP)
Diagnostic Etat de l'Installation Electrique dont Mât-travail
Diagnostic Etat de l'Installation Gaz
Diagnostic Etat Parasitaire (Mérule, Insectes Xylophages, Champignons)
Diagnostic Loi Boutin
Diagnostic Loi Carrez
Diagnostic Performance Energétique (DPE)
Diagnostic Plomb (CREP, DRIP, Avant travaux, Plomb dans l'eau)
Diagnostic Termites

Les garanties sont acquises à l'assuré sous réserve qu'il puisse justifier de toute l'expérience, qualification ou certification en vigueur, nécessaire à l'exercice de ses activités.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle vaut présomption simple d'assurance et ne peut notamment engager la Société d'Assurance en dehors des limites, clauses et conditions prévues au contrat auquel elle se réfère.

Elle est valable du 01/01/2023 au 31/12/2023 sous réserve du paiement de la cotisation.

Fait à Thann, le 02/01/2023

Pour la société

Le Directeur

LOT19 - 12/12/2022

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

1 CHEMIN DU CAROULET 65230 CASTELNAU-MAGNOAC

Adresse: 1 Chemin du Caroulet 65230 SARIAC MAGNOAC

Coordonnées GPS: 43.31815717521955, 0.5353769659996034

Cadastre: A 33

Commune: SARIAC MAGNOAC

Code Insee: 65404

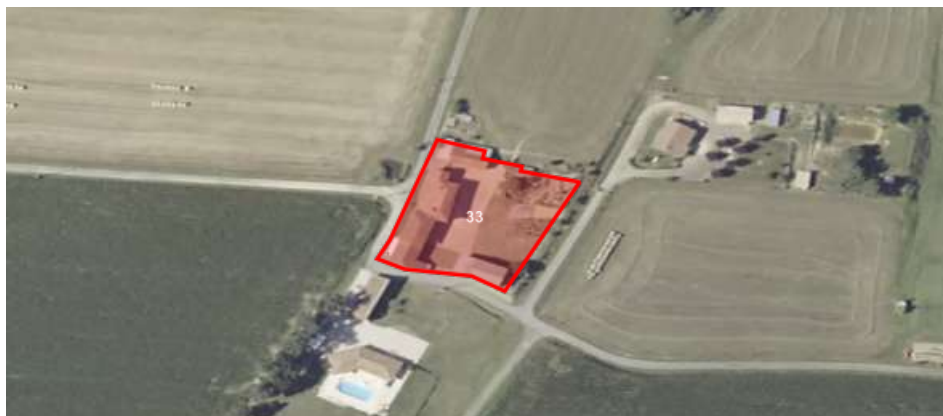
Reference d'édition: 2416520

Date d'édition: 20/09/2023

Vendeur:

Mme NAVARRE

Acquéreur:



PEB : NON

Radon : NIVEAU 1

0 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 3

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Type	Exposition	Plan de prevention	
Informatif PEB	NON	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit	
PPR Naturel SEISME	OUI	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 3	
PPR Naturel RADON	OUI	Commune à potentiel radon de niveau 1	
Informatif Sols Argileux	OUI	Niveau de risque : Moyen Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)	
PPR Naturels Mouvement de terrain	OUI	Mouvement de terrain Sécheresse	Approuvé 20/06/2010
		Mouvement de terrain Tassements différentiels Sécheresse	Approuvé 20/06/2010
PPR Miniers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers	
PPR Technologiques	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques	

"Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<https://www.info-risques.com/short/UZAYR>

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° 65-2017-03-17-006 du 17/03/2017 Mis à jour le mai 2017

Adresse de l'immeuble 1 Chemin du Caroulet Code postal ou Insee 65230 Commune SARIAC MAGNOAC
Références cadastrales : A 33

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N Oui Non

prescrit anticipé approuvé date 20/06/2010

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation <input type="checkbox"/>	crue torrentielle <input type="checkbox"/>	remontée de nappe <input type="checkbox"/>	avalanches <input type="checkbox"/>
cyclone <input type="checkbox"/>	mouvements de terrain <input checked="" type="checkbox"/>	sécheresse géotechnique <input type="checkbox"/>	feux de forêt <input type="checkbox"/>
séisme <input type="checkbox"/>	volcan <input type="checkbox"/>	autres <input type="checkbox"/>	

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du risque érosion

> Le terrain est situé en secteur du recul du trait de cote (érosion) Oui Non

Si oui, exposition à l'horizon des: 30 ans 100 ans

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M Oui Non

prescrit anticipé approuvé date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvements de terrain autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé Oui Non

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique effet thermique effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé Oui Non

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement Oui Non

L'immeuble est situé en zone de prescription Oui Non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1 <input type="checkbox"/>	zone 2 <input type="checkbox"/>	zone 3 <input checked="" type="checkbox"/>	zone 4 <input type="checkbox"/>	zone 5 <input type="checkbox"/>
très faible	faible	modérée	moyenne	forte

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3 Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan d'exposition au bruit (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB: Oui Non

Si oui, les nuisances sonores s'élèvent aux niveau: zone D zone C zone B zone A

faible modérée forte très forte

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente Oui Non

vendeur	date / lieu	acquéreur
Mme NAVARRE	20/09/2023 / SARIAC MAGNOAC	

CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS



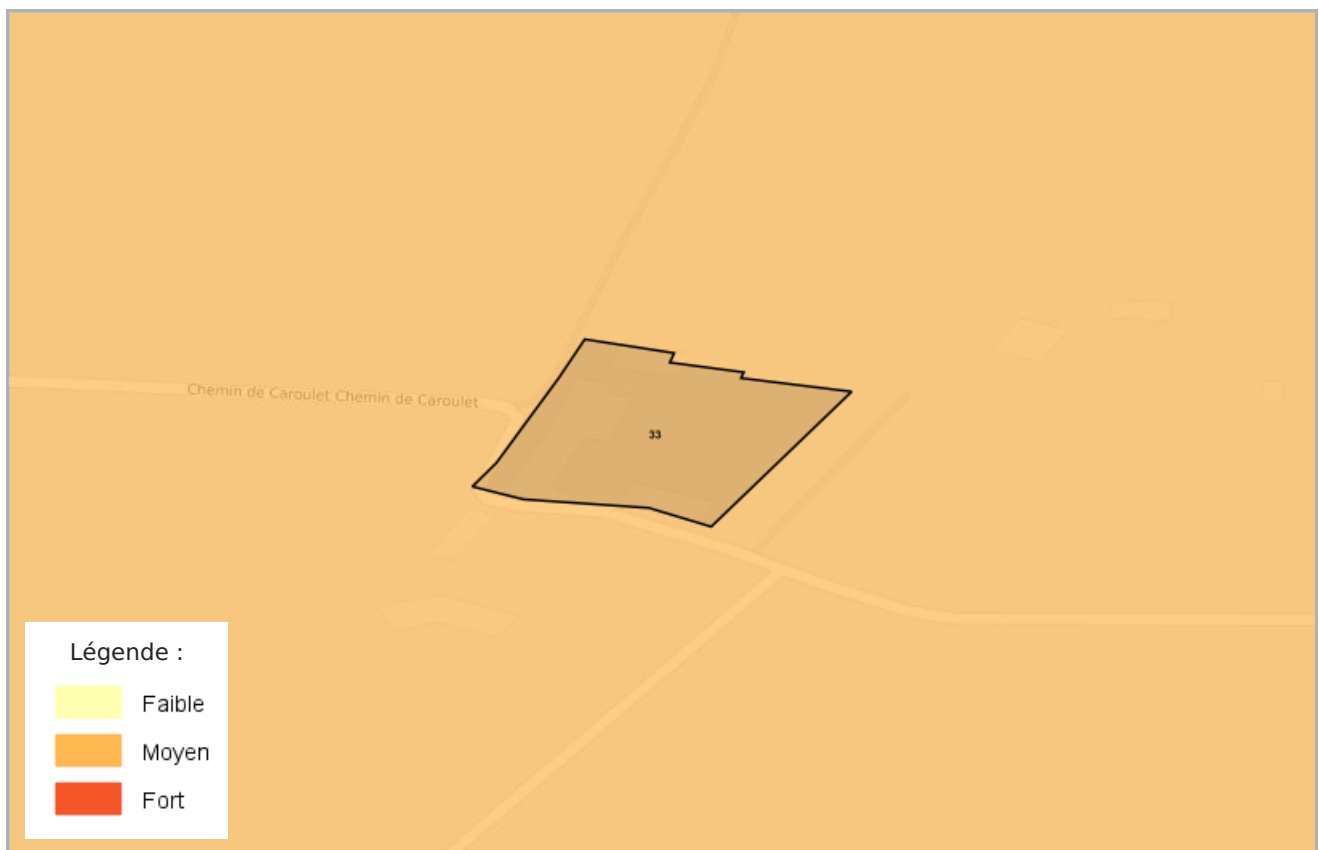
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE)



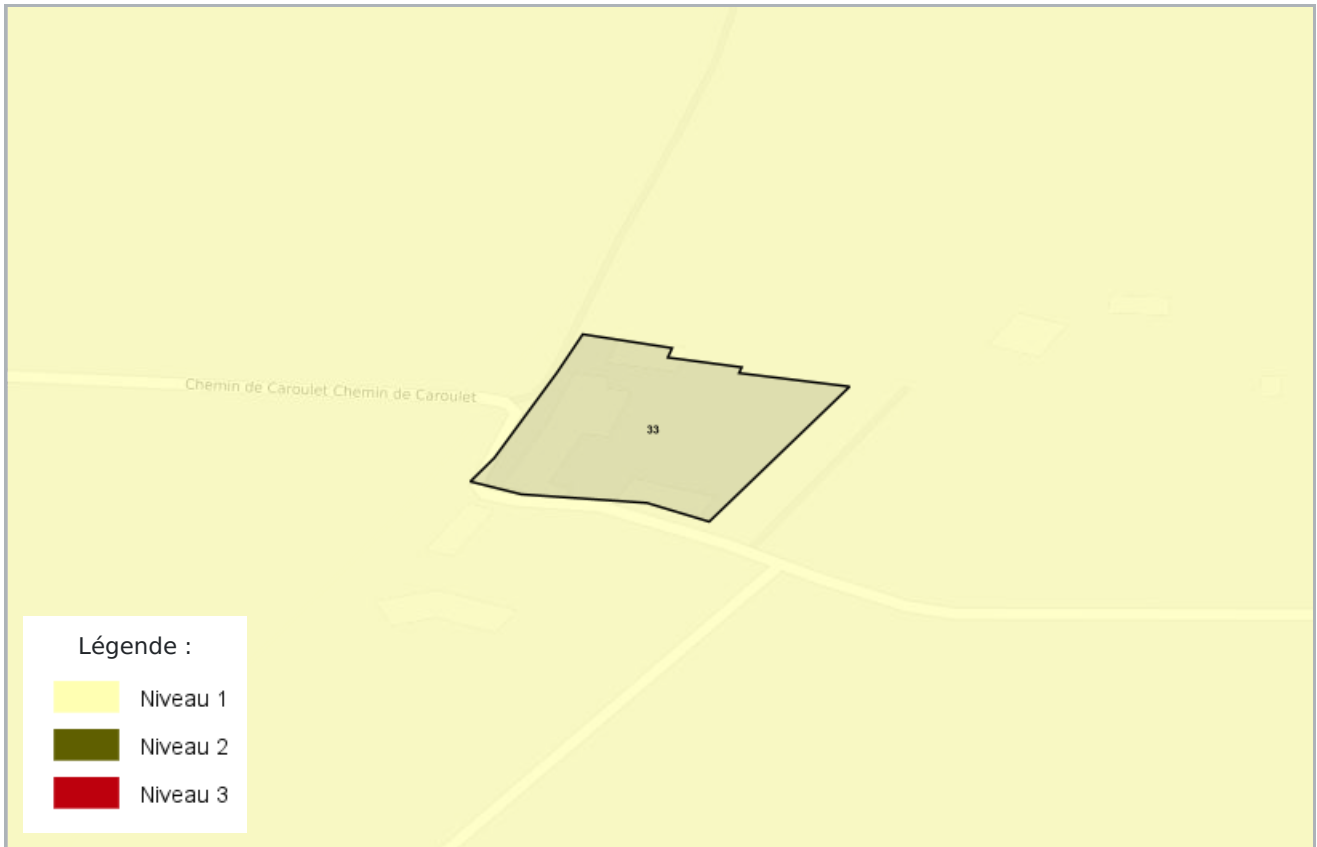
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES)



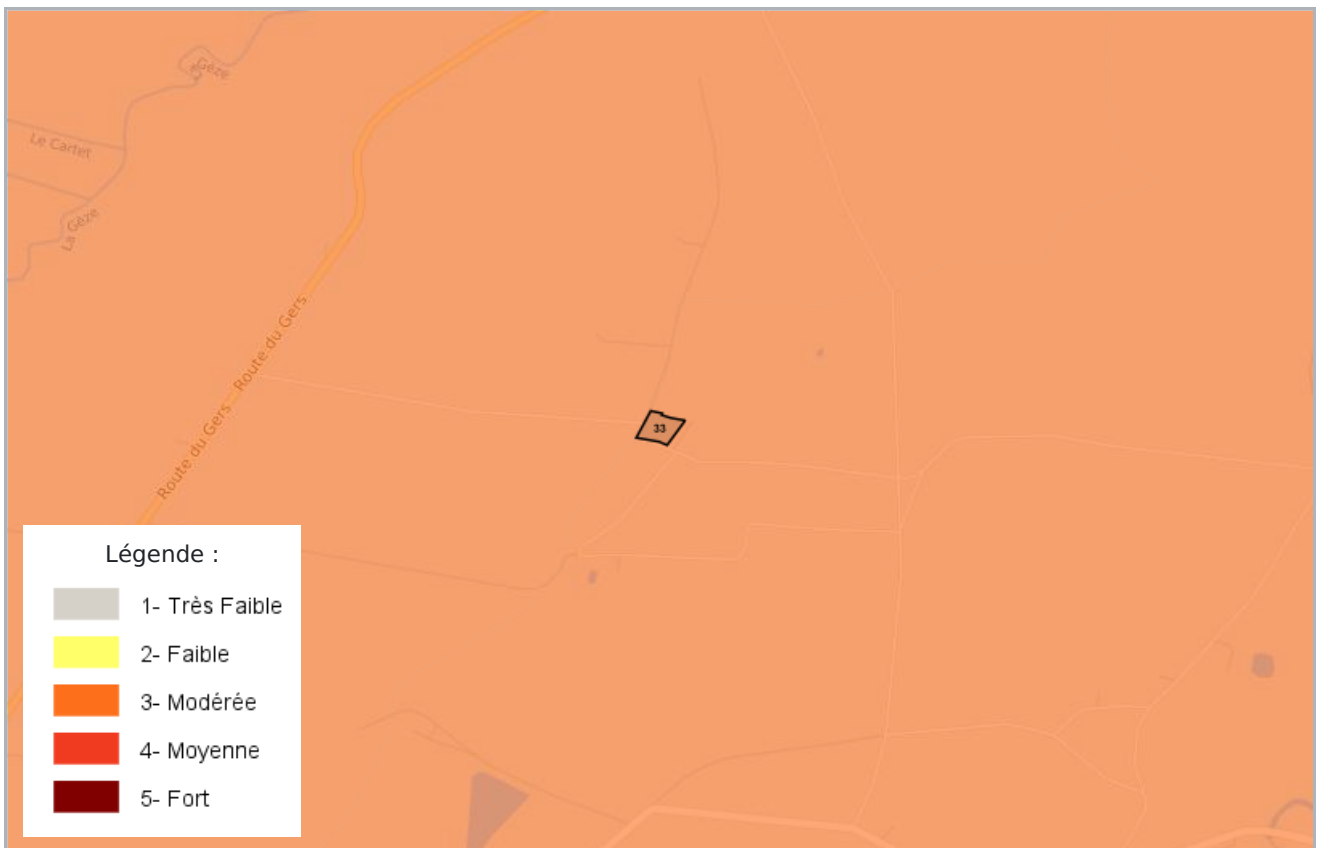
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)



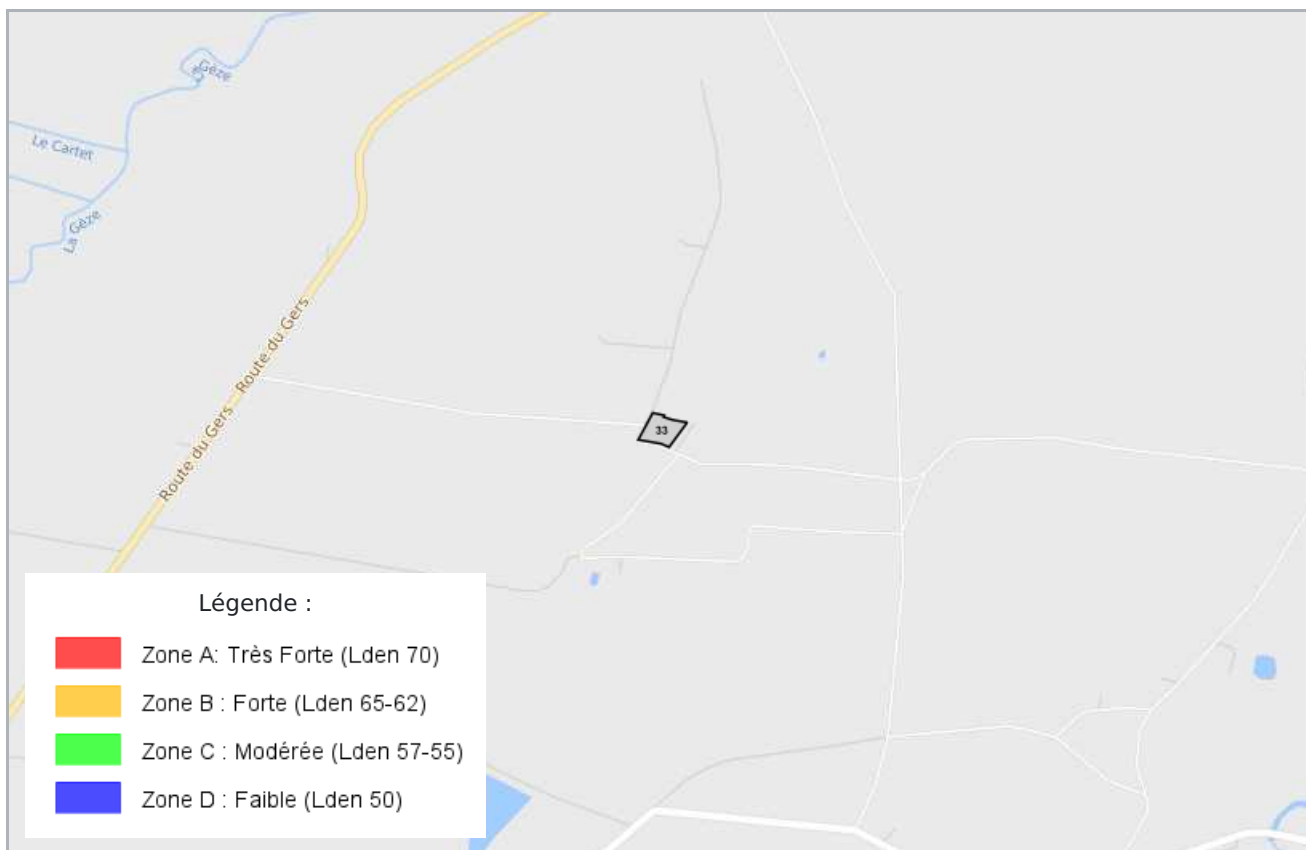
RADON



CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

Aucun site BASIAS a moins de 500 mètres

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

Aucun site BASOL a moins de 500 mètres

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun site ICPE a moins de 500 mètres



Préfecture : Hautes-Pyrénées
Commune : SARIAC MAGNOAC

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

1 Chemin du Caroulet
65230 SARIAC MAGNOAC

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation	
Sécheresse	01/07/2003	30/09/2003	05/05/2006	14/05/2006	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/05/1989	31/12/1995	09/12/1996	20/12/1996	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Mouvement de Terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Etabli le :

20/09/2023

Nom et visa du vendeur

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités